



Procès-verbal de la séance du Conseil communal Du mardi 14 mai 2024

Sous la présidence de M. Yvan Buccioli, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications du délégué à Police Nyon Région (PNR)
7. Communications du délégué à l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)
8. Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
9. Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)
10. Préavis municipal No. 54/2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 136'169.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial
11. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Peter Dorenbos au nom de la COFIN – Compte No 9282-902
12. Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller François Krull – Reliquat défi climat
13. Dépôt de la motion de M. le Conseiller Yvan Buccioli - Pour la réévaluation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil communal et des indemnités y relatives
14. Propositions individuelles et divers
15. Contre appel

1/ Appel

Avec la présence de 38 conseillères et conseillers, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 37 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : M. Abid Samir, M. Auberson Jacques, M. Binz Olivier, Mme Burki Carolina, Mme Cavagna-Debluë Rachel, M. Clerc Bastien, M. de Bourbon Parme Louis, Mme Duszewska Jolanta, M. Eloi Franck, M. Guner Kaya, M. Kellou Karim, M. Le Bris Raymond, M. Poitry Alain-Valéry, Mme Preussner Stefanie, Mme Vulliemin Clotilde.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Le PRESIDENT propose d'ajouter à l'ordre du jour un point qui lui a été demandé par la Municipalité à savoir l'annonce des préavis à venir. Ce point sera porté en fin de séance après le traitement de la motion au point 13, juste avant les divers et propositions individuelles.

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres modifications.

M. François Krull propose la nomination de la commission ad hoc qui va traiter le rapport-préavis No. 57/2024 – Pour la mise en œuvre du vote électronique au Conseil communal de Prangins. Cette nomination permettrait à la commission de se réunir rapidement et le cas échéant déposer son rapport à la prochaine séance. Selon l'article 46 du règlement encore en vigueur à ce jour, c'est le Bureau qui nomme en règle générale les commissions. L'assemblée peut cependant également être amenée à le faire.

La parole n'est plus demandée. Le PRESIDENT propose de passer un vote du point demandé par M. François Krull qui sera, s'il est accepté, traité au point 10 après les communications du délégué au SDIS.

Au vote, la nomination de la commission est acceptée par 34 oui, 0 non et 3 abstentions.

Au vote, **l'ordre du jour, tel que modifié** par les propositions du PRESIDENT et de M. François Krull, **est accepté par 36 oui, 0 non et 1 abstention.**

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Le PRESIDENT demande s'il y a des observations ou rectifications à apporter au procès-verbal de la dernière séance.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est accepté par 30 oui, 0 non et 7 abstentions.

4/ Communications du Bureau

1. Votations de dimanche 9 juin 2024

- Le Bureau étant au complet, il ne sera pas nécessaire de recruter plus de monde pour ce scrutin. La machine de vote devrait démontrer son efficacité et permettre un traitement rapide des suffrages. Le PRESIDENT remercie par avance Messieurs Claude Perret et Frédy Mühlethaler pour leur service à la commune dans l'organisation du dépouillement en plus de l'effectif du Bureau.

- 2. Démission de Mme la Conseillère communale, Stefanie Preussner**
- Le PRESIDENT lit la lettre de démission. Annexe 1
Il remercie Mme Stefanie Preussner pour son engagement durant 2 ans pour la commune. Il rappelle ici qu'il n'est pas toujours facile de concilier vie privée, vie professionnelle et engagement public.
- 3. Festivité du 125^{ème} anniversaire de la SEIC**
- Le PRESIDENT a eu le plaisir de représenter le Conseil communal le 21 mars dernier au 125^{ème} anniversaire de la SEIC. Cet anniversaire s'est tenu à la salle des Morettes. Ce fut l'occasion d'apprendre à découvrir cette belle société plus que centenaire dont la commune est actionnaire.
Les péripéties du développement historique de l'entreprise ont été contées lors de la soirée. Le PRESIDENT en retient l'esprit de pionniers des premiers dirigeants qui ont réussi le pari fou de construire en moins de six mois une liaison de tram de 3,6 km entre Gland et Begnins dans une pente de 6%.
C'était en 1906 et cette ligne était alors une manière intelligente d'utiliser l'énergie produite par la toute nouvelle centrale électrique des Avouillons à Gland qui turbinait les eaux de la Promenthouse. Et de conclure « Quand on pense qu'il faut aujourd'hui plus de 25 ans pour transformer la gare de Lausanne, cela laisse songeur »
- 4. Dépôt d'une motion par le Président du Conseil**
- Le PRESIDENT fait remarquer qu'il n'est pas courant que le président d'un conseil communal dépose une motion. Afin de ne pas entrer en conflit avec son rôle de Président, il s'abstiendra d'intervenir dans le débat sur cette proposition.
- Il souhaite juste mentionner en termes de procédure que :
- *« la loi autorise tout membre de l'assemblée, à déposer une initiative, donc yc. le président.*
 - *La proposition respecte les articles 17, 29 et 47 de la LC, elle est de pleine compétence du Conseil, il s'agit donc bien d'une motion.*
 - *La proposition est contrainte par un calendrier qui limite la décision au 30 juin de l'année prochaine.*
 - *Pour que cette décision puisse être prise elle doit obligatoirement passer par un préavis de la Municipalité.*

- *Le préavis municipal devra encore être examiné par une commission. C'est à vous qu'il revient de juger au nouveau point 14 de l'ordre du jour modifié, si vous souhaitez que la municipalité dépose un tel préavis. Ce sera l'objet de la discussion. »*

5/ Communications de la Municipalité. Annexe 2

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Service Urbanisme

Plan d'affectation communal (PACom)

Le projet de Plan d'affectation communal (PACom) a été soumis par la Municipalité fin 2023 au Canton à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), pour un examen préalable à la mise à l'enquête publique. La DGTL a informé dernièrement qu'elle ne pourrait pas respecter le délai légal de 3 mois (Art. 37 LATC) pour examiner le projet de PACom et synthétiser les remarques des services de l'Etat, effectuer une pesée des intérêts puis faire part de son avis préalable à la Municipalité.

Pour rappel, après réception de l'avis du Canton, la Municipalité adaptera son projet de PACom en y intégrant les observations formulées par les services cantonaux. Ensuite, la Municipalité soumettra le dossier, accompagné des pièces utiles, y compris le rapport d'examen préalable, à l'enquête publique pendant 30 jours. Une présentation du PACom à la population aura lieu en début de mise à l'enquête. Durant la mise à l'enquête les oppositions et observations pourront être déposées. A l'heure actuelle, vu le retard annoncé par la DGTL, il est planifié que cette mise à l'enquête ait lieu en fin d'automne 2024 plutôt que début septembre 2024 comme annoncé précédemment.

Planification de la mobilité : mesures en faveur de la mobilité douce

La création d'une servitude en faveur de la commune de passage à pied/vélo sur la parcelle de l'hôpital psychiatrique et la mise en place de la signalétique ont été effectués en 2023. Il s'agit de la mesure 13 du catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce qui figure dans l'étude « *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce* » dont le Conseil a pris acte début 2023.

Service Administration générale

Préavis-Type Association intercommunale Région de Nyon

L'association intercommunale Région de Nyon (RdN) accepte et encourage toutes les communes du district, y compris celles non-membres de RdN, à participer au *Fonds régional pour une mobilité collective et innovante 2024-2034*

en déposant son préavis-type *Fonds Mobilité* auprès de son Conseil communal. RdN a approché la Municipalité de Prangins pour lui formuler cette demande. La Municipalité traitera la question de déposer ou pas ce préavis-type lors de sa prochaine séance extraordinaire qui aura lieu à la mi-août. Pour Prangins, il s'agirait d'un montant d'environ CHF 400'000.-. Par ailleurs, la Municipalité a malheureusement reçu une réponse négative de RdN quant à la possibilité de réintroduire prochainement une station de vélos en libre-service Publibike à Prangins. Pour rappel, RdN avait décidé de démonter la station pranginoise en janvier 2021 car la commune de Prangins n'était plus membre de RdN.

Organisation de la Municipalité et de l'administration communale

L'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale dès mai 2024 est présentée au slide suivant. Il y figure un changement au service *Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts*. En effet, un secteur *Déchetterie* a été créé pour lui donner toute l'importance qu'il a au sein de ce service. Le collaborateur qui travaille au sein de la déchetterie En Messerin a été nommé *responsable du secteur Déchetterie*. Comme les autres responsables de secteurs (secteur Voirie & espaces verts, secteur Conciergerie/Maintenance, secteur Port & STEP) de la commune, ce collaborateur aura pour supérieur hiérarchique direct le responsable du service concerné.

Programme de législature 2021-2026 - Bilan à la mi-législature

L'exposition présentant l'avancement des projets pour la commune et ses habitants du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, soit son bilan à mi-législature, a rencontré un vif succès. Pour rappel, le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité s'organise autour de cinq objectifs généraux et domaines d'actions, qui sont déclinés dans la présentation ci-après, avec l'avancement des projets à la mi-législature. Les membres de la Municipalité ont également eu le plaisir de rencontrer les Pranginois lors de deux apéritifs rencontres organisés avec la Municipalité afin de répondre à l'ensemble des questions concernant les projets réalisés ou en cours.

Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale en charge du dicastère.

Service affaires sociales

- Une conférence sur les arnaques par internet ou téléphone s'est tenue le 2 mai, organisée par les affaires sociales et menée par la police et le service de M. Igor Diakoff. Elle a suscité un grand intérêt, avec plus de 80 personnes présentes, et généré beaucoup de questions et partages d'expériences.

Service environnement

- **Classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS).** Plusieurs références ont déjà été faites à cette classe, qui a ouvert il y a un an à Prangins, pour des enfants de 1P et 2P (4 et 5 ans). Après un an

d'expérience, qui se révèle très positive, puisque certains de ces enfants pourront rejoindre une classe régulière, nous allons poursuivre, mais l'accueil parascolaire sera cette fois assuré par la Fourmilière, et non plus par la Commune.

- **Fête de la nature.** Du 25 au 26 mai des animations et ateliers autour de la nature vont avoir lieu. Les inscriptions pourront se faire dès la fin de cette semaine :
 - les plantes comestibles, le samedi,
 - une promenade à la découverte des insectes nuisibles qui peuplent nos jardins, le dimanche. Cette visite, située sur le site d'Au-Potager de Prangins et conduite par Reynald Pasche, agriculteur de la Commune, sera l'occasion d'évoquer et d'échanger sur les problématiques des ravageurs dans l'agriculture, l'arboriculture et la viticulture.
 - un atelier sur les frelons asiatique et chenilles processionnaires sera mené par M. Jean-Marc Bettems, très au fait sur le sujet.
 - Vivons Prangins demain organise également des activités dans le cadre de la fête de la nature. Un flyer et des affiches donnent les détails.

Pour terminer Mme Alice Durnat-Lévi informe qu'un heureux événement est attendu dans son service pour le mois d'août. Elle félicite Mme Victoria Tschopp, responsable de service, présente ce soir pour assister au débat du préavis sur lequel elle a beaucoup travaillé. M. Robert Mikolajweski sera son remplaçant ad interim pendant le congé maternité. Le service recrute actuellement pour cette durée également un chargé de projets énergie, pour donner une impulsion supplémentaire à tous les dossiers relatifs au Concept énergétique territorial (CET) et au plan d'action 2024-2028 dans le cadre duquel de nombreuses mesures environnementales vont devoir être mises en œuvre.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

Service Bâtiments

- **Crèche et cantine scolaire.** La pose de l'ossature bois est en cours. Les éléments pré-assemblés (paille insufflée en atelier) sont posés par camion grue (voir photos en annexe 2). M. Igor Diakoff, rappelle la volonté d'une construction avec des matériaux et une planification la plus locale possible : le bois est vaudois, la planification a eu lieu à Bulle, la coupe et la transformation à Yverdon avec un assemblage et insufflation de la paille à Saint-Ursanne.
- **Buvette de la plage de Promenthoux.** L'ouverture a eu lieu le 15 avril dernier. Un des locaux a été modifié pour y installer des vestiaires pour les employés, conformément à la loi. Un dispositif a également été posé pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se changer.

Service Culture

- **Concert Nicole Rochelle et Swiss TriBe**

Ce concert a eu lieu le vendredi 10 mai 2024 dans la salle du Conseil à Prangins grâce à la collaboration « chaleureuse » de Rive Jazzy. Il remercie en particulier MM. Thomas Greter, Thomas Winteler et Rudolf Schnider. Le concert de cette artiste de haut niveau a eu un grand succès, bien au-delà de ce qui était attendu, la preuve que malgré les coupures dans le budget culturel, des événements culturels de grande qualité peuvent avoir lieu.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Ressources humaines

- M. Jean de Wolff informe de la première démission de l'année avec le départ d'un collaborateur au service Travaux publics, voirie et espaces verts.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

- **Travaux à la Route de Duillier.** Les travaux qui vont bientôt débiter à la route de Duillier pour améliorer la distribution d'eau et d'électricité vont avoir un impact sur la circulation à Prangins avec des restrictions du trafic depuis Duillier en direction du rond-point d'Haleon. Ces travaux sont conduits par la commune de Nyon et exécutés par les services industriels de Nyon (SI). Ils vont durer 3 mois.
- **Fin en vue des travaux éclairage et canalisations des Services industriels de Nyon à la route du Curson.** Les 25 et 26 mai finition de l'asphalte et fin mai - début juin démontage du chantier.
- **Statistique «déchets ménagers et déchèterie»**
M. Jean-Marc Bettems commente les statistiques établies par le Canton sur la base des données fournies par la Commune. Elles sont à retrouver sous forme de graphiques en annexe 2.

Arrivée de Mme Giovanna Bachmann. Le nombre de conseillers passe à 39 et 38 votants.

6/ Communications du délégué à Police Nyon Région (PNR)

La parole est donnée à M. Marc Pittet qui lit les communications rédigées par M. Louis de Bourbon Parme, absent ce soir. Le contenu des communications est à retrouver à l'annexe 3

7/ Communications du délégué à l'Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

La parole est donnée à M. Marc Pittet. Le contenu des communications est à retrouver à l'annexe 4

8/ Communications de la déléguée au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
La parole est donnée à Mme Marina Parashkevova. Le contenu des communications est à retrouver à l'annexe 5

9/ Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)
La parole est donnée à M. Peter Dorenbos. Le contenu des communications est à retrouver à l'annexe 6

10/ Nomination de la commission ad hoc rapport-préavis municipal No. 57/2024 Pour la mise en place du vote électronique au Conseil communal de Prangins
Le Président propose une commission à 5 membres. Il s'adresse aux chefs de groupe afin de connaître les noms des candidats-

La parole est donnée à M. Sébastien Rumley :
Pour l'Entente pranginoise
MM. Claude Perret et Jean-Emmanuel Pegada

La parole est donnée à M. Nicolas Aeschimann :
Pour l'Alternative pranginoise
M. Benjamin Chassot

En l'absence de M. Jacques Auberson, la parole est donnée à M. François Krull :
Pour l'Alliance libérale de Prangins
MM. Régis Bovy et Jacques Auberson

En l'absence d'autres candidats, les personnes nommées sont élues tacitement par applaudissements de l'Assemblée.

11/ Préavis municipal No. 54/2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 136'169.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial
Mme Joanna Baird, présidente et rapporteuse, lit les conclusions du rapport de la commission.

A la proposition du PRESIDENT, Mme Joanna Baird ajoute le commentaire suivant. Prangins a la chance de bénéficier d'un cadre naturel exceptionnel et la rivière la Promenthouse ainsi que la forêt du Domaine Impérial en font partie. Les promeneurs sont nombreux à admirer et à profiter de ce cadre « spectaculaire ». Ce qui est moins visible est l'état de la biodiversité et avec ce projet la Municipalité propose de s'occuper « de cette valeur écologique » et de redonner à la nature sa place dans cette zone d'exception.

La Municipalité n'ayant pas de commentaire à ajouter, le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Blaise Cartier fait référence dans le rapport aux risques d'accidents entre golfeurs et promeneurs justifiant ainsi le détournement du sentier pédestre. Il

crain que cela ne constitue une première étape pour finalement supprimer totalement ce sentier pédestre et interdire le passage des promeneurs sur le site du Golf. Il souhaite ainsi connaître le nombre d'accidents recensés ces dernières années.

Mme Joanna Baird informe qu'aucun accident n'a à ce jour été enregistré. Des experts reconnaissent cependant que le danger existe et qu'il doit être pris en considération.

Mme Joanna Baird se veut rassurante, le sentier ne sera pas supprimé, mais simplement dévié sur quelques centaines de mètres.

M. Blaise Cartier comprend la volonté de protéger la biodiversité, il ne soutiendra cependant pas le projet pour la raison mentionnée ci-dessus.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Joanna Baird est invitée à lire les conclusions du préavis.

Au vote le Conseil décide par 37 oui, 1 non et 0 abstention

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 136'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière "La Promenthouse" sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'autoriser la Municipalité à porter ce montant au compte de fonctionnement.

Mme Alice Durgnat-Lévi remercie le Conseil pour son vote positif. Elle remercie également très chaleureusement la commission pour le travail effectué ainsi que Mme Virginia Tschopp, responsable du Service environnement. Mme Alice Durgnat-Lévi rappelle que plusieurs tronçons de la Promenthouse sont concernés par un projet de renaturation. La Municipalité reviendra donc avec d'autre préavis dans le futur. Ce préavis qui vient d'être voté est une demande pour un crédit d'étude. Un préavis pour une demande de crédit de réalisation suivra dans les prochains mois. Il s'agit ici d'une deuxième étape, la première ayant été réalisée en 2018-2019.

12/ Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller Peter Dorenbos au nom de la COFIN – Compte No 9282-902

La parole est donnée à M. Peter Dorenbos :

« La COFIN remercie la Municipalité pour sa réponse et prend acte de sa position. Il est heureux que la réflexion arrive à son terme après tant d'années. Si comme indiqué dans la réponse municipale des mesures en faveur du personnel communal ont été intégrées dans son budget 2024, il eut été plus

logique que le fond de réserve ait été dissout avec les comptes 2024 pour être en adéquation avec ces mesures. Dans le cas de l'étude du préavis portant sur les comptes 2023, nous aurons l'occasion d'échanger avec la Municipalité concernant ces clôtures de fonds en rapport avec le respect des conventions signées et les objectifs et projets mentionnés dans son programme de législature. Finalement, en juin, ce sera au Conseil d'accepter et de valider, ou non, cette manière de faire. »

M. Jean de Wolff, Municipal, remercie la COFIN de poser la question. En effet, depuis des années la Commune présentait des comptes avec des choses « bizarres » dans le passif de son bilan, qui s'appelaient comptes de réserve. Il ne s'agit pas d'argent à disposition mais d'engagements de dépenses. La volonté de la Municipalité est clairement de présenter des comptes « qui veulent dire quelque chose » et donc de supprimer ces fonds qui ne font plus sens, les projets n'ayant pas été réalisés. La position de la Municipalité est simple : s'il n'existe pas un projet ou une intention précise que l'on peut intégrer au budget ou dans un préavis, cette ligne ne doit pas apparaître comme une réserve au passif du bilan. M. Jean de Wolff remercie encore une fois la COFIN d'avoir amené le sujet et « se réjouit » d'en débattre avec le Conseil en juin.

Le PRESIDENT ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La COFIN ne dépose pas de résolution.

13/ Réponse municipale à l'interpellation de M. le Conseiller François Krull – Reliquat défi climat

La parole est donnée à M. François Krull qui remercie la Municipalité pour les informations très précises qu'elle a délivrées. Il est « rassuré » que les montants restants seront alloués à des projets énergies renouvelables et efficacité énergétique.

Le PRESIDENT ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. M. François Krull ne souhaite pas déposer de résolution.

14/ Dépôt de la motion de M. le Conseiller Yvan Buccioli - Pour la réévaluation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil communal et des indemnités y relatives. Annexe 7

Comme indiqué dans les communications du Bureau, le PRESIDENT n'interviendra pas dans la discussion sauf demande express. Il se fera alors remplacer par le vice-président.

La parole n'est pas demandée.

La parole est donnée à la Municipalité. Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe le Conseil que la Municipalité dans son ensemble est favorable à cette motion. En cas de renvoi à la Municipalité, elle déposera un préavis municipal d'ici la mi-novembre 2024, ce qui permettra un débat au sein du Conseil communal d'ici le 30 juin 2025.

La discussion est ouverte.

Mme Giovanna Bachmann rappelle que les indemnités des membres de la Municipalité sont votées en début de législature. Si le Conseil devait voter en juin 2025 de passer de 5 à 7 municipaux, cela signifie que pendant une année, jusqu'en juin 2026, la commune aura à supporter deux salaires de plus.

M. Peter Dorenbos répond que la législature actuelle peut définir la rémunération des organes politiques qui sera appliquée dès le 1^{er} juillet 2026. Le vote en juin 2025 de la rémunération pour la prochaine législature, permettra à la Municipalité de l'intégrer dans le budget 2026.

M. André Fischer rappelle que le débat sur le nombre de conseillers anime le Conseil depuis plus de 20 ans. Il avait été baissé à une époque avec comme argument qu'il y aurait une meilleure participation. Au vu du nombre d'absents ce soir, il est d'avis qu'il ne faut pas à nouveau changer les règles.

M. Claude Favre fait remarquer « qu'il faut rester conscient » que si l'on passe à 7 municipaux, il faut rester dans la rémunération globale actuelle. La Commune est déjà dans le rouge, si les deux municipaux devaient toucher les rémunérations actuelles cela représenterait CHF 164'000.- supplémentaires par année.

M. Nicolas Aeschmann est, avec son groupe, en faveur de cette motion. Ce n'est pas nécessairement une solution à 7 qui doit être envisagée. Il faut laisser à la Municipalité l'opportunité de venir avec des propositions que le Conseil pourra analyser « Aucune porte n'est fermée ».

Mme Marina Paraskevova se réfère à l'article 1 – nombre de membres – du règlement du Conseil qui stipule que le Conseil communal peut modifier le nombre de ses membres. Elle pose la question de savoir si la Municipalité intégrera également ce point dans son préavis.

Le PRESIDENT répond que bien que la décision revienne in fine au Conseil, celui-ci ne peut que se prononcer sur la base d'un préavis municipal qui aura été étudié par une commission ad hoc.

Mme Fabienne Zingg pose la question de savoir ce qui a motivé le PRESIDENT à déposer cette motion.

Le PRESIDENT répond que ce point devait être abordé et qu'une motion devait être déposée afin que la Municipalité puisse rédiger un préavis. Personne n'ayant à ce jour pris l'initiative de le faire, il s'en est saisi après avoir vérifié que les textes légaux lui en attribue la compétence.

M. François Krull trouve cette motion « brillante, car elle arrive au bon moment ». La Commune de Prangins a entamé sa deuxième législature avec un système proportionnel qui fonctionne, à priori, très bien au niveau du Conseil. Cette motion permet à la Municipalité d'être créative et inventive afin de considérer si d'autres combinaisons sont possibles qui permettraient par exemple « une meilleure

démocratie ». Il pense à une Municipalité à 7 membres dont le taux de travail un peu moins important qu'actuellement, ouvrirait la porte à des jeunes qui pourraient en parallèle maintenir un travail en entreprise ou ailleurs. En soutenant cette motion, « on ne fait rien d'autre que de demander à la Municipalité d'être créative, d'amener des idées. On ne s'engage à rien d'autre, on pourra toujours juger sur pièce après coup, mais on ouvre des portes et des possibles qu'aujourd'hui on n'a pas ».

Mme Giovanna Bachmann demande à la Municipalité si elle estime que le taux de travail et le nombre de municipaux lui convient ou si elle pense « qu'il y a un problème ».

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la motion doit être renvoyée à la Municipalité afin qu'elle puisse dans ce cadre déterminer les propositions qu'elle pourra soumettre au Conseil qui pourra ensuite « choisir l'option qui lui semblera la plus adéquate pour notre commune d'ici le 30 juin 2025 ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, la motion de M. le Conseiller Yvan Buccioli – **Pour la réévaluation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil communal et des indemnités y relatives – est renvoyée à la Municipalité par 36 oui, 0 non et 2 abstentions.**

15/ Annonce des préavis à venir

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, informe que la Municipalité déposera les 5 préavis suivants sur le bureau du Conseil communal le vendredi 7 juin :

Service Administration Générale :

Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires (Préavis-Type de l'association intercommunale Région de Nyon)

Service Urbanisme :

Adoption du volet stratégique de la Stratégie Régionale de Gestion des zones d'activités du district de Nyon (Préavis-Type de l'association intercommunale Région de Nyon)

Service Bâtiments :

Demande de crédit d'étude en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe.

Demande de crédit d'étude en vue de l'assainissement énergétique du bâtiment locatif Très-le-Châtel

Service Contrôle des habitants :

Règlement et tarifs des émoluments du Contrôle des habitants.

16/ Propositions individuelles et divers

M. Sébastien Rumley a une question dans le cadre du plan d'affectation communal (PACom). Comment déposer formellement des idées ou des propositions. Est-ce que cela passe nécessairement par des oppositions à la mise à l'enquête, ou y a-t-il encore des moyens autres pour, par exemple, proposer la création de chemins du domaine public pour traverser certains quartiers prévus par le PACom.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la Municipalité est toujours en attente du retour du Canton sur le projet qu'elle a déposé fin 2023 pour examen préalable. Le Canton fait passer le PACom dans l'ensemble des services cantonaux. C'est une procédure qui doit normalement prendre 3 mois. Dès que l'avis du Canton lui parviendra avec la liste de l'ensemble des remarques « qui seront formulées inmanquablement », il faudra adapter le projet en fonction de celles-ci. Une présentation sera ensuite faite à la population pranginoise en présence de professionnels, de personnes du Service Urbanisme et de la Municipalité qui pourront répondre aux questions de la population. La mise à l'enquête publique suivra cette présentation et effectivement c'est à ce stade là que chaque pranginois ou personne concernée, pourra défendre ses intérêts en déposant des remarques ou des oppositions. La Municipalité espère que le retour de l'avis du Canton sur son dépôt du PACom se fasse suffisamment rapidement, afin que cette présentation publique et la mise à l'enquête publique puisse avoir lieu à l'automne 2024.

M. Vanni Vogel relaye une interpellation de la part de citoyens pranginois qui lui a été communiquée à l'automne passé et qu'il juge opportun de mentionner aujourd'hui à l'approche de l'été. Elle concerne l'interdiction d'arroser qui a été communiquée aux habitants de Prangins l'été passé. Ces personnes ont été d'une part interpellées par le fait que des communes avoisinantes qui « s'approvisionnent au même endroit que nous », n'ont pas reçu cette instruction. Ils proposent également d'encourager plutôt un comportement responsable de la part de la population avant de recourir à une interdiction.

Mme Alice Durnat-Lévi répond que cette décision est prise chaque année par la Municipalité si la question se pose. L'année passée, il y aurait eu un « petit couac ». Les services industriels de Nyon et la Ville de Nyon ont pris la décision de l'interdiction d'arroser et le flyer a été distribué sur territoire de distribution dont à Prangins, sans que la Commune ait eu le temps de prendre cette décision.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, ajoute que certaines communes ont trouvé un système qui permet de répondre en partie à cette problématique. Des immeubles et habitations reçoivent un quota pour l'année. Si ce quota est dépassé, ils se retrouvent dans un système de taxation différent. M. Jean-Marc Bettems trouve l'idée intéressante. Il a pris connaissance de cette procédure lors de la visite des installations de distribution de l'eau à Nyon.

Mme Bettina Venezia demande s'il serait possible d'organiser une journée portes ouvertes pour le public pranginois et des communes avoisinantes au Domaine

Impérial pour visualiser de près les résultats après la mise en place de la renaturation de la Promenthouse et de profiter des changements effectués, car cette partie du chemin ne sera ensuite presque plus visible.

Mme Alice Durnat-Lévi remercie Mme Bettina Venezia pour « l'excellente proposition » qui sera examinée.

M. Bernard Jeangros souhaite aborder le sujet du frelon asiatique et formuler une demande à la Municipalité. Apiculteur depuis 30 ans, il est très préoccupé par l'évolution fulgurante de ce ravageur qui va non seulement impacter le milieu de l'apiculture mais également la biodiversité notamment les insectes. Il a été surpris de constater, il y a quelques temps, que des pièges à frelon asiatique avaient été posés sur le territoire communal notamment près des ruchers en bas du Château dont il a la responsabilité et ceux à la Côte Rôtie. L'initiative est louable, elle vise sans doute à réduire la pression sur les ruchers mais « c'est une fausse bonne idée » car actuellement, la pose de pièges à frelon asiatique est « simplement interdite dans le canton de Vaud », car tous les pièges connus à ce jour ne sont pas suffisamment spécifiques : sur 100 insectes capturés, 5 seulement sont des frelons asiatiques. C'est donc dans un souci de préserver la biodiversité que ces pièges sont interdits. Différentes études ont également montré que leur efficacité était très relative. La lutte se concentre aujourd'hui exclusivement sur la destruction des nids. Un appel est fait à la population de localiser ces nids. Un nouveau projet de détection de nids par géolocalisation et système de probabilité pour évaluer la position de ces nids est en train de se mettre sur pied.

En tant que formateur de futurs apiculteurs, il parle de la stratégie de lutte contre le frelon asiatique dans le canton de Vaud qui déconseille formellement l'utilisation de ces pièges. Avoir un piège à frelon asiatique « au-dessus de sa tête », le met parfois dans des situations ambiguës. Sa demande est de retirer ces pièges qui ont été posés sur territoire communal, « certainement dans une intention tout à fait louable » mais qui ne sont pas du tout adaptés.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond qu'il ne partage pas entièrement cet avis. Il souligne que cette action est « non seulement louable, mais elle a aussi un fondement ». M. Jean-Marc Bettems suit depuis 5 ans un apiculteur espagnol professionnel (1000 ruches) dans sa lutte contre le frelon asiatique qui fait des ravages au sein des ruchers espagnols. Il s'avère que la lutte la plus efficace est de capturer au printemps les reines qui sont les seules à survivre à l'hiver, car elles vont d'abord construire un nid primaire et ensuite un secondaire. Celui retiré au Vieux Pressoir était un nid secondaire, impressionnant par sa taille mais également par les frais assez conséquents que la destruction a engendré. On comprend donc mieux la nécessité de réagir à la source. Il poursuit en informant qu'un monitoring de ces pièges est effectué par une personne spécialement dédiée à cette tâche au sein du Service espaces verts. Un premier relevé des insectes capturés vient d'être fait cette semaine. Les résultats ne sont pas encore disponibles. Les pièges ne seront donc pas enlevés immédiatement tant qu'une évaluation n'aura pas pu être faite. M. Jean-Marc Bettems n'a pas connaissance d'une interdiction formelle. Il va se renseigner et propose à M. Bernard Jeangros de continuer les échanges en privé.

Mme Ursula André informe en préambule que son intervention, qui concerne l'association des jeunes pranginois (AJP), a pour objectif d'avoir des éclaircissements sur le sujet. N'ayant assisté à aucun des moments cités ci-dessous, elle n'émettra aucun avis. Son seul regret est le manque de communication et qu'une nouvelle fois toute information et son contraire, circulent dans le village.

« Il semble que les jeunes n'aient plus d'activité et ne fréquentent plus leur local depuis des semaines. De même, au sein de l'USL, le président a pu constater qu'ils sont déçus et démotivés.

Ils ont servi l'apéro à l'accueil des nouveaux retraités, organisé une fenêtre de l'Avent, étaient prêts à s'impliquer encore plus dans la vie sociale de Prangins : éléments positifs qui figurent également dans le rapport de gestion 2023 de la Municipalité

Déçus et démotivés, pour quelle raison ? En effet, sans discussion préalable, sans courrier, sans rencontre, ils ont été privés de l'accès à leur local. Impossible d'y rentrer. Il leur est reproché un fait dont ils reconnaissent la maladresse mais ne sont en rien responsables de certaines nuisances à l'extérieur du local.

Puis ils ont ensuite reçu une lettre municipale impressionnante. En réponse à celle-ci, le comité de l'AJP a envoyé un courrier d'explication et de proposition de rencontre, resté sans réponse, et resté sans accusé de réception.

M. Olivier Monge, président de l'USLP, a rencontré l'AJP le 9 mars. Ils ont envoyé courrier postal et email dans la foulée. En date du 7 avril toujours pas d'accusé de réception. Et enfin ce 11 mai, une rencontre a eu lieu entre AJP et Municipalité. Après env.3 mois de fermeture de local !!!

- *Qu'en est-il donc aujourd'hui ?*
- *Cette manière de faire est-elle adéquate envers une société locale, composée malgré tout de membres majeurs ?*
- *Comment la Municipalité pense finalement gérer cette situation et quelle éventuelle mesure pense-t-elle prendre ?*
- *N'y-a-t-il personne aux affaires sociales, en plus de l'USLP, pour les accompagner et répondre à leurs questions ?*
- *A quel moment la communication se fera-t-elle avec l'AJP et l'USLP ? »*

Mme Ursula André remercie d'avance la Municipalité pour les réponses à ces questions.

La parole est donnée à Mme Alice Durgnat-Lévi, Municipale qui souhaite apporter une partie de réponse avant de passer la parole à M. Igor Diakoff.

Mme Alice Durgnat-Lévi est très heureuse de voir que des membres du Conseil prennent la défense d'une association de jeunes pranginois. Son service et elle-même ont beaucoup œuvré pour que cette association puisse se créer et bénéficier de ce local. A la question, que font les affaires sociales, Mme Alice Durgnat-Lévi répond que d'une part le service n'a pas reçu le courrier mentionné.

D'autre part, elle informe que le service est actuellement en manque d'effectif, une responsable étant à l'arrêt à 100 % depuis plusieurs semaines. Elle reconnaît

qu'il y a eu « une petite carence » dans le suivi de cette association . Pour le reste, elle laisse son collègue M. Igor Diakoff s'exprimer.

M. Igor Diakoff, Municipal, entend les remarques faites par Mme Ursula André. Il précise cependant « qu'il ne faut pas renverser le fardeau de la faute ». Un certain nombre de faits jugés inacceptables ont été constatés. Il rappelle qu'en mettant ce local à disposition des jeunes pranginois, la responsabilité de la Municipalité est engagée si un accident devait être causé sur la voie publique, en raison de comportements inappropriés au sein de ce local. La décision a dès lors été prise de fermer le local pour provoquer une discussion avec les représentants du comité de l'association des jeunes pranginois. Il souligne ici que ces jeunes sont des adultes de plus de 18 ans, responsables devant la loi. Depuis, une entrevue et une discussion ont eu lieu et les clés ont été remises. M. Igor Diakoff, Municipal, est satisfait de constater que « cette vision responsable est partagée désormais ». Il rappelle qu'il donne tout son soutien à cette association, mais que certaines règles ne peuvent pas être outrepassées.

M. André Fischer revient sur le propos de M. Vanni Vogel en ce qui concerne les restrictions d'eau qui ont été édictées l'été passé. Il s'indigne que d'une part, on incite à l'arrachage de haies et à la plantation de nouveaux végétaux pour se voir ensuite interdire de les arroser conduisant à la perte de ceux-ci. D'autre part, il s'étonne également qu'on interdise l'arrosage alors qu'avec l'acquisition d'un système de pompage de l'eau du lac, la garantie avait été donnée que cette situation ne se produirait plus. Il témoigne également de personnes de son entourage habitant Trélex qui n'ont pas subi de restrictions. Il invite la Municipalité à annoncer en amont de l'été (avril-mai) si des restrictions sont prévues.

M. Peter Dorenbos revient sur la nouvelle signalétique qui a récemment été mise en place sur les portes des bureaux de l'administration communale. Il en questionne la nécessité alors que les comptes sont déficitaires et aimerait connaître le montant de cette opération.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que la réponse sera donnée à la prochaine séance.

M. Jean-Emmanuel Pegada revient sur les questions soumises par Mme Ursula André. Les propos tenus par M. Igor Diakoff ne sont pas ceux attendus. La décision prise de fermer le local n'est nullement mise en doute. Il s'agit ici de comprendre pourquoi les courriels et les relances sont restés sans réponses pendant 3 mois. La situation a seulement été débloquée grâce à des entretiens informels lors des deux apéritifs-rencontres avec la Municipalité organisés fin avril. Il relève que quelques ajustements devraient être mis en place dans le service afin qu'au minimum un accusé de réception soit envoyé pour tout courrier entrant.

M. François Perrenoud souhaite savoir si une réponse du Canton a été reçue concernant l'entreposage de remorques à bateaux sur un terrain à droite en haut de la Route de la Côte Rôtie. On lui a indiqué qu'une réponse serait donnée à la fin du mois.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, répond que c'est le Service Urbanisme qui traite ce dossier. Des courriers ont été envoyés dernièrement et la Municipalité est toujours en attente du suivi.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

17/ Contre appel

La présence est de 39 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22H03.

**La prochaine séance du conseil communal de Prangins est fixée au
vendredi 21 juin 2024 à 18H00**

Elle sera suivie du traditionnel repas de fin d'année.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président
Yvan Buccioli



La Secrétaire
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

Annexes au procès-verbal de la séance du 14 mai 2024

- 1.Lettre de démission de Mme Stefanie Preussner
- 2.Communications de la Municipalité
- 3.Communications du délégué à Police Nyon Région (PNR)
- 4.Communications du délégué à l'organisation régionale de la protection civile (ORPC)
- 5.Communications de la déléguée au réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- 6.Communications du délégué au service de défense incendie et de secours (SDIS)
- 7.Motion de M. le Conseiller Yvan Buccioli - Pour la réévaluation du nombre de membres de la Municipalité et du Conseil communal et des indemnités y relatives

Stefanie Preussner
Route de la Bossière 26
1197 Prangins

M. Yvan Buccio
Président du conseil communal
Maison de Commune
1er étage
La Place 2
1197 Prangins

Prangins, 10 Mai 2024

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Etant membre du conseil communal depuis février 2022, j'ai pris la décision de me retirer.

Suite à des changements importants dans ma vie professionnelle, il m'est devenue très difficile d'assumer ma fonction de conseillère communal.

C'est pourquoi, je vous présente ma démission pour le 10 mai 2024.

J'ai eu le plaisir et la fierté à exercer le mandat politique qui nous a été confié. J'en retiens surtout que malgré les différents partisans qui peuvent parfois nous opposer, les relations personnelles sont toujours restées respectueuses et même conviviales. Ceci représente pour moi la preuve d'une démocratie en bonne santé.

Merci pour cette grande confiance que vous m'avez donné.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distingués,



Stefanie Preussner

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 14 mai 2024

Service Urbanisme

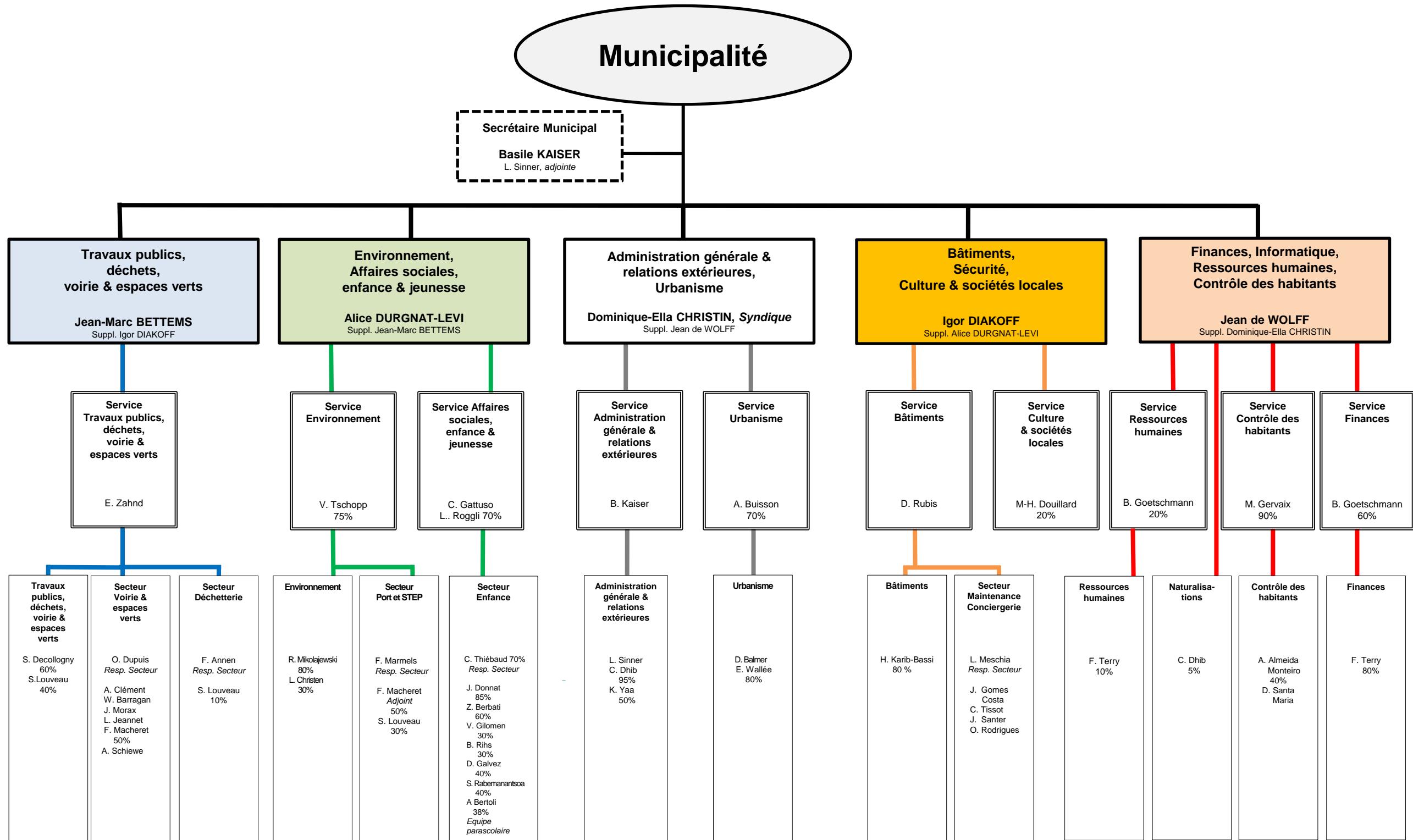
- Le Plan d'affectation communal (PACom) a été soumis en 2023 au Canton pour examen préalable à la mise à l'enquête publique. Le Canton a informé la Municipalité qu'il ne pourrait respecter le délai légal de 3 mois (Art. 37 LATC) pour effectuer cet examen préalable et transmettre son avis sur ce PACom à la commune.
- Création d'une servitude en faveur de la commune de passage à pied/vélo sur la parcelle de l'hôpital psychiatrique et mise en place de la signalétique effectués en 2023 (Mesure 13 de l'étude *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce*)



Service Administration générale

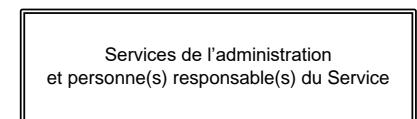
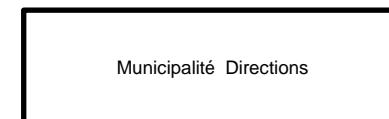
- La Municipalité traitera la question de déposer ou pas le préavis-type de l'association intercommunale Région de Nyon «*Fonds pour une mobilité collective et innovante 2024-2034*» lors de sa prochaine séance extraordinaire qui aura lieu à la mi-août
- Organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale. *Organigramme dès mai 2024 présenté au slide suivant*
- Bilan à mi-législature – Programme de législature 2021-2026
Vif succès de l'exposition d'avril 2024 présentant l'avancement des projets pour la commune et ses habitants et des deux apéritifs-rencontres de la Municipalité avec la population.
Bilan à mi-législature présenté aux slides suivants

ORGANIGRAMME LEGISLATURE 2021-2026 : ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE ET DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION



Mai 2024

Légende :



Commune de Prangins

Programme de législature 2021-2026 ***Projets pour la commune et ses habitants***

Bilan à mi-législature

Avril 2024

Programme de législature 2021-2026

Projets pour la commune et ses habitants

Une vision dynamique et enthousiasmante pour l'avenir de notre village

Cinq objectifs généraux et domaines d'actions :

1. Bien-vivre ensemble : *Prangins partage*

Soutenir les échanges et développer les équipements favorisant un « vivre ensemble » harmonieux (familles, aînés, jeunesse), dynamiser notre politique culturelle et soutenir les activités sportives et la richesse du tissu associatif local.

2. Energie et climat : *Prangins s'adapte*

Appliquer une action responsable face aux défis climatiques afin de diminuer les émissions de CO2 sur notre territoire, de s'adapter aux effets du changement climatique et de promouvoir la transition énergétique.

3. Urbanisme qualitatif et économie de proximité : *Prangins s'engage*

Développer la commune avec équilibre en préservant la qualité de notre cadre de vie et notre identité villageoise, privilégier un centre du village animé avec cafés, commerces et services, maintenir les entreprises sur notre territoire et favoriser les circuits courts.

4. Mobilité douce et environnement préservé : *Prangins accompagne*

Accompagner la croissance de mesures ambitieuses en faveur de la mobilité douce et de l'environnement de concert avec les communes voisines.

5. Administration efficiente, numérique et finances saines : *Prangins optimise*

Promouvoir une administration efficiente à l'écoute des citoyens, accélérer la transition numérique et maintenir les équilibres financiers.

La Municipalité



Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique

Entente Pranginoise

ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME

Service Administration générale

Service Urbanisme



Alice DURGNAT-LÉVI

Alternative Pranginoise

ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

Service Environnement

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse



Igor DIAKOFF

Alliance Libérale de Prangins

BÂTIMENTS, SECURITE, CULTURE & SOCIETES LOCALES

Service Bâtiments

Service Culture & sociétés locales



Jean de WOLFF

Entente Pranginoise

FINANCES, INFORMATIQUE, RH, CONTRÔLE DES HABITANTS

Service Finances

Service Ressources humaines

Service Contrôle des habitants



Jean-Marc BETTEMS

Alliance Libérale de Prangins

TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

1. Bien-vivre ensemble : *Prangins partage*

Soutenir les échanges et développer les équipements favorisant un « vivre ensemble » harmonieux (familles, aînés, jeunesse), dynamiser notre politique culturelle et soutenir les activités sportives et la richesse du tissu associatif local

- Organiser des ateliers thématiques de sensibilisation et stimuler la participation de la population à la vie publique
- Faciliter la vie des familles et poursuivre le projet de crèche et de cantine scolaire supplémentaire
- Répondre aux besoins de la jeunesse et poursuivre le projet de centre socio-culturel
- Dynamiser et diversifier la politique culturelle pranginoise et développer un calendrier ambitieux de manifestations culturelles proposées par la Municipalité
- Adapter les infrastructures de loisirs et sportives aux besoins des utilisateurs et poursuivre le projet de sanisettes à la zone de verdure des Abériaux et d'amélioration du terrain de football
- Poursuivre le soutien aux acteurs associatifs du village, richesse de notre tissu social
- S'assurer que nos aînés puissent rester proche de notre communauté et poursuivre le projet d'un EMS et d'un plan de mobilité pour nos aînés
- S'assurer que nos jeunes et nos aînés puissent rester dans la commune et favoriser la mixité sociale en développant des logements d'utilité publique au nord du village par l'octroi d'un droit de superficie

Bilan à mi-législature

FAMILLES

CRECHE ET NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE POUR LES 4 A 8 ANS

Bâtiment en cours de construction, ouverture prévue en 2025

PARASCOLAIRE

Elargissement de l'offre d'accueil pour les 8 à 12 ans

Introduction d'un camp d'été

ECOLES

Installation d'écrans numériques en cours

Projet d'aménagement d'un jardin-forêt didactique en faveur de la biodiversité

AÎNÉS

RENCONTRES : Nouvelle manifestation apéritif jeunes retraités et repas des aînés

EMS : La Municipalité a dû renoncer fin 2023 au projet d'un EMS implanté sur une parcelle communale

JEUNESSE

CENTRE D'ANIMATION : Ouverture en 2022

TOUS

ATELIERS : Prévention criminalité, Initiations aux premiers secours, Soirées proches aidants

POLITIQUE CULTURELLE

Un programme présenté par la Municipalité plus riche et diversifié dès 2023

Prangins Baroque : collaboration étroite et soutien actif

ACTEURS ASSOCIATIFS

Soutien à l'augmentation du nombre de sociétés locales

SPORT

FOOTBALL CLUB DE PRANGINS

Optimisation des vestiaires du bâtiment des Abériaux en cours

Projet de pose d'un terrain synthétique en cours suite au crédit d'étude accepté

PORT : Travaux de dragage et entretien des digues effectués

AUTRES : Introduction du « Sport pour tous » aux Morettes

ET ENCORE

Réfection du columbarium terminée

Le projet de nouvelles sanisettes à la zone de verdure des Abériaux proposé par la Municipalité en 2023 a été refusé par le Conseil communal

2. Energie et climat : *Prangins s'adapte*

Appliquer une action responsable face aux défis climatiques afin de diminuer les émissions de CO2 sur notre territoire, de s'adapter aux effets du changement climatique et de promouvoir la transition énergétique

- Soutenir une mise en œuvre rapide et ambitieuse des plus de 60 actions concrètes et cohérentes de la politique climatique pranginoise 2019-2023 en renforçant l'engagement de tous les acteurs du territoire, autorités communales, administration et citoyens
- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux par la réalisation du projet d'isolation énergétique de l'enveloppe du bâtiment scolaire Combe 3 et du bâtiment Très-le-Châtel
- Développer la production d'électricité photovoltaïque et l'usage d'énergies renouvelables ; couvrir la toiture du bâtiment des Morettes de panneaux solaires et poursuivre le projet de chauffage à distance avec Nyon
- Fédérer les citoyens autour de l'enjeu du climat et réaliser le Défi citoyen pour le climat, renforcer l'usage de la plateforme énergétique de Prangins, poursuivre le programme de subventions climat pour les projets privés
- Favoriser l'intégration de la dimension climatique dans l'organisation interne de l'administration communale et fédérer les services communaux autour de l'enjeu prioritaire et transversal du climat

Bilan à mi-législature

POLITIQUE CLIMATIQUE PRANGINOISE 2019-2023

Bilan de la mise en œuvre des 60 actions concrètes de la politique climatique 2019-2023 très positif
Renouvellement du label Cité de l'Énergie en cours
Elaboration d'un plan climat ambitieux pour la période 2024-2028 terminée

ASSAINISSEMENTS ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS

Collège de la Combe : demande de crédit en cours d'élaboration
Bâtiment locatif Très-le-Châtel : demande de crédit en cours d'élaboration

CONCEPT ENERGETIQUE TERRITOIRIAL (CET)

Document de planification terminé, propose des pistes d'études de projets de chauffage à distance

SUBVENTIONS POUR LES PROJETS PRIVÉS EN FAVEUR DU CLIMAT

Réévaluées chaque année pour répondre au mieux aux attentes des acteurs privés et conserver un caractère incitatif

DEFI CITOYEN POUR LE CLIMAT

Défi réalisé. Bilan carbone des participants a diminué

BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES ET VEHICULES MOBILITY

Seront installées en 2024

BILAN CARBONE DES ACTIVITES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Accompagnement à la réduction de l'empreinte carbone des activités des collaborateurs de l'administration communale. Etude terminée

NOUVELLES CONSTRUCTIONS OU RENOVATIONS LOURDES

Internalisation de la police des constructions début 2024 va permettre d'améliorer le suivi des aspects énergétiques de la construction des projets privés

3. Urbanisme qualitatif et économie de proximité : *Prangins s'engage*

Développer la commune avec équilibre en préservant la qualité de notre cadre de vie et de notre identité villageoise, privilégier un centre du village animé avec cafés, commerces et services, maintenir les entreprises sur notre territoire et favoriser les circuits courts

- Soutenir le potentiel touristique et commerçant du cœur historique de Prangins et renforcer le tourisme doux, en lien avec le prix Wakker et notre patrimoine
- Favoriser le rôle de sociabilité, de mixité et de dynamisme économique du centre du village et poursuivre la valorisation de la place du village
- Accompagner les commerces et initiatives citoyennes de proximité qui permettent les circuits courts : potager urbain, trocs, repair-café
- Favoriser le maintien d'une agriculture et d'un secteur secondaire sur notre territoire et garder le dialogue avec ses acteurs
- Maintenir un développement équilibré et qualitatif de notre commune préservant son identité villageoise, ses caractéristiques patrimoniales, paysagère et naturelles exceptionnelles et la qualité de son cadre de vie et poursuivre le projet de révision du plan général d'affectation sur l'ensemble de notre territoire
- Continuer à inscrire le développement dans le cadre d'une vision coordonnée et partagée à plus grande échelle, en collaboration active et harmonieuse avec les communes partenaires et les instances régionales et développer le plan directeur intercommunal

Bilan à mi-législature

DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom, Ancien Plan Général d'Affectation)

2022 et 2023 : deux ateliers participatifs avec la population

Fin 2023 : le PACom a été envoyé pour examen préalable au Canton

Septembre 2024 selon planification : présentation publique du PACom

Mise à l'enquête publique suite à la présentation publique

CONCEPT ENERGETIQUE TERRITORIAL (CET)

2023 : ce document de planification a été envoyé au Canton avec le PACom

INVESTIGATION DE LA VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

2022 : ce document de planification a été envoyé au Canton avec le PACom

PLAN LUMIERE : Deux ateliers participatifs avec la population, le plan lumière est terminé. Préparation d'un document d'accompagnement en cours

STRATEGIE REGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La SRGZA a été développée par l'association intercommunale Région de Nyon avec la participation de Prangins. Maintien en zone industrielle du secteur le long de la route de l'Etraz pour conserver la qualité et la richesse du tissu économique local

AERODROME DE PRANGINS : Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique a été revu avec la participation de Prangins. Suppression des trajectoires hélicoptères: protection du corridor biologique de la Promenthouse

CARACTERISTIQUES PATRIMONIALES & PAYSAGERES PRANGINOISES

Internalisation des tâches de police des constructions début 2024 renforce l'attention apportée à la préservation du patrimoine bâti, paysager et naturel

TOURISME

TAXE REGIONALE

Réintégration au sein du système géré par l'association intercommunale Région de Nyon. Nouveau règlement entré en vigueur en 2023

ZONE TOURISTIQUE

Demande formulée pour le centre historique

ECONOMIE DE PROXIMITE

Rencontres avec les acteurs de proximité (Haleon, Denogent, Directrice du Musée national, acteurs des commerces du centre du village, agriculteurs)

Soutiens aux initiatives citoyennes de proximité qui permettent les circuits courts

ET ENCORE : la Municipalité a dû abandonner fin 2023 le projet de valorisation de la place du village suite à la situation financière difficile de la commune

4. Mobilité douce et environnement : *Prangins accompagne*

Accompagner la croissance de mesures ambitieuses en faveur de la mobilité douce et de l'environnement de concert avec les communes voisines

- Créer des axes sécurisés et conviviaux de cheminements pour vélos et piétons, renforcer l'articulation entre tous les modes de transports et poursuivre les projets de passerelle Nyon- Prangins, cheminement/passerelle Prangins-Gland, requalification de la route du lac en localité et hors localité, nouvelles zones 30 km/h, amélioration de la convivialité et de la sécurité du réseau mode doux sur territoire pranginois
- Développer des mesures renforçant la végétalisation et la biodiversité et poursuivre les projets d'entretien différencié de l'ensemble des espaces publics communaux, de lutte contre les plantes invasives, de renaturation de la Promenthouse, de soutiens aux corridors biologiques, de plan lumière
- Développer des mesures renforçant la perméabilité du sol et de l'adaptation aux changements climatiques et poursuivre le projet de nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux selon le principe pollueur-payeur, de la révision du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et les projets d'amélioration des canalisations d'eaux claires et eaux usées (EC/EU)
- Améliorer le traitement de nos eaux usées et accélérer la transition vers une station d'épuration (STEP) régionale qui proposera une épuration performante et traitera les micropolluants
- Sensibiliser la population à des démarches en faveur de l'environnement et développer des initiatives pour réduire la production de déchets, renforcer la biodiversité et augmenter la mobilité sobre en carbone

Bilan à mi-législature

MOBILITE DOUCE

Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce – Etude terminée fin 2022 – Mise en œuvre dès 2023 :

ZONES A VITESSE MODEREE

Planification de l'introduction des zones sur l'ensemble du territoire en 2024-2026

Dépôt du crédit de réalisation pour les secteurs 3, 4 et 6 (partiel) en mars 2024

MESURES EN FAVEUR DE LA MOBILITE DOUCE

Liaison piétonne vignes de la Banderolle-Route de Lausanne effectuée (Mesure 1)

Création servitude passage à pied/vélo site de l'hôpital effectuée (Mesure 13)

Mesures d'agglomération en faveur de la mobilité douce

REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE LAUSANNE (RC1 ou Route du Lac)

En localité : Début des travaux fin 2024 suite à l'acceptation du crédit de réalisation

Hors localité : Crédit d'étude accepté en 2023.

PASSERELLE NYON-PRANGINS : Etudes ralenties suite aux planifications des CFF

PASSERELLE GLAND-PRANGINS : Demande de crédit d'étude déposée

Autres

PONT DE LA REDOUTE : Inauguration en juin 2023

TRANSPORTS PUBLICS

BUS URBAIN 805 : Etude d'optimisation du tracé n'a pas apporté de propositions d'alternatives concluantes pour raccourcir le temps de trajet vers la gare de Nyon.

Le projet d'amélioration de la sécurité et du confort de l'arrêt de bus dès Mélézes proposé par la Municipalité en 2023 a été refusé par le Conseil communal

BIODIVERSITE

RENATURATION DE LA PROMENTHOUSE: Crédit d'étude déposé en 2023

ATELIERS : Sensibilisation à la « biodiversité »

SUBVENTIONS : Subventions en faveur de la biodiversité proposées dès 2023

PLANTES INVASIVES : La lutte contre ces plantes a été renforcée

PLAN LUMIERE : Un plan pour lutter contre la pollution lumineuse a été développé

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS : Implémentée graduellement

EAUX

Transition vers la STEP de Nyon acceptée. Travaux dès l'automne 2024

Nouveau Règlement sur les eaux entré en vigueur. Renforce la perméabilité du sol

Amélioration des canalisations effectuée sous le château

DECHETS

RESSOURCERIE : Création d'une « Ressourcerie » à la déchetterie

ATELIERS : Sensibilisation au tri des « Déchets » & journées « clean-up day »

5. Administration efficiente, numérique et finances saines : *Prangins optimise*

Promouvoir une administration efficiente à l'écoute des citoyens, accélérer la transition numérique et maintenir les équilibres financiers

- Promouvoir une administration efficiente au service et à l'écoute des citoyens, consolider les processus de communication, rencontres et d'échanges entre la population et les autorités politiques, créer et consulter régulièrement une commission citoyenne pour les projets municipaux
- Accélérer la transition numérique par la sécurisation et la modernisation du système d'information et l'introduction d'une véritable cyberadministration favorisant l'innovation et la dématérialisation des prestations et poursuivre les projets numériques en cours
- Maintenir les équilibres financiers, préserver l'autonomie communale et permettre la poursuite des nombreux projets d'investissements locaux financés par les taxes affectées et l'impôt communal

Bilan à mi-législature

PROCESSUS DE COMMUNICATION

PRANGINS INFO : 2 parutions par année du journal des Autorités

SITE DE LA COMMUNE : Présente les missions & disponibilités des services, les activités politiques, le guichet virtuel, etc.. La Municipalité a dû abandonner fin 2023 le projet de refonte suite à la situation financière difficile de la commune

RESEAUX SOCIAUX : Lancement d'un compte Instagram et d'une page Facebook

PILIER PUBLIC : Les informations sont aussi postées sur le site de la commune

RENCONTRES AVEC LA POPULATION : De nombreux échanges entre la Municipalité et la population ont été organisés

COMMISSION CONSULTATIVE DES PROJETS MUNICIPAUX : Créé en 2021. Instrument de consultation de 6 citoyens lors de l'élaboration de certains projets

ADMINISTRATION EFFICIENTE

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE : En début de législature l'organisation des services a été optimisée et les missions des 10 services définies

SUIVI DES PROJETS POUR LA COMMUNE ET SES HABITANTS : Instauration d'une planification des projets projetés pour la législature et du plan des préavis et des dépenses d'investissement associées qui l'accompagne, suivi régulier de l'avancement de ces projets mis en place, collaboration interservices renforcée

REGLEMENT DE LA MUNICIPALITE : A été consolidé

GUIDE PRATIQUE POUR LES COLLABORATEURS : Créé en 2022

GUICHETS : Optimisation des ouvertures et guichet « virtuel » renforcé

GESTION INTEGREE DES DOCUMENTS PAPIERS/NUMERIQUES : Développement

REGLEMENT DU PERSONNEL : Nouveau règlement entré en vigueur en 2023

POLITIQUE DU PERSONNEL 2021-2026 : Optimisation des processus (création d'une grille salariale, évaluations, santé et sécurité au travail, télétravail, etc.)

FINANCES SAINES

PLAN DES PREAVIS ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ASSOCIEES : Sources du financement (impôts ou taxes affectées) des projets du programme de législature

POINT D'IMPÔT COMMUNAL : Demande d'augmentation refusée par voie de référendum en 2022. Certains projets pour la commune et ses habitants ont dû être abandonnés suite à la situation financière difficile qui en découle

FICHES D'INVESTISSEMENT : Intégrées au sein des préavis municipaux dès 2024

SYSTEME D'INFORMATION

Une migration vers un nouveau système informatique a eu lieu en 2022

La Municipalité a dû abandonner fin 2023 le projet d'un réseau informatique entre les bâtiments communaux suite à la situation financière difficile de la commune

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Succès de la conférence sur le cyberharcèlement qui a eu lieu le 2 mai 2024
- Classe Régionale de Pédagogie Spécialisée (CRPS) : l'accueil de midi sera assuré par l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) *La Fourmilière* dès la rentrée scolaire 2024

Service Environnement

- Fête de la nature le 24-25-26 mai 2024 : les inscriptions pour participer aux activités sont ouvertes
- Quelques changements d'organisation parmi les collaborateurs du service en vue du congé maternité de la responsable du service Environnement

Service Bâtiments

- Construction du nouveau bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire : pose de l'ossature bois en cours, arrivée des éléments pré-assemblés depuis l'usine (paille insufflée en atelier) et pose par camion grue



Service Bâtiments (*suite*)

- Construction du nouveau bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire : bois vaudois, planification à Bulle, scierie-transformation à Yverdon, assemblage à Saint-Ursanne avec insufflation de la paille, transports jusqu'à Prangins
- Bâtiment abritant la Buvette de la plage de Promenthoux : ouverture de la plage le 15 avril dernier, installation de nouveaux vestiaires pour les employés, pose d'une table de change pour les personnes à mobilité réduite

Service Culture & sociétés locales

- Concert Nicolle Rochelle et Swiss TriBe du vendredi 10 mai 2024 à Prangins en collaboration avec Rive Jazzy – salle comble!



Service Ressources humaines

- Démission d'un collaborateur au service Travaux publics, voirie et espaces verts.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Travaux à la route de Duillier pour améliorer la distribution d'eau et d'électricité

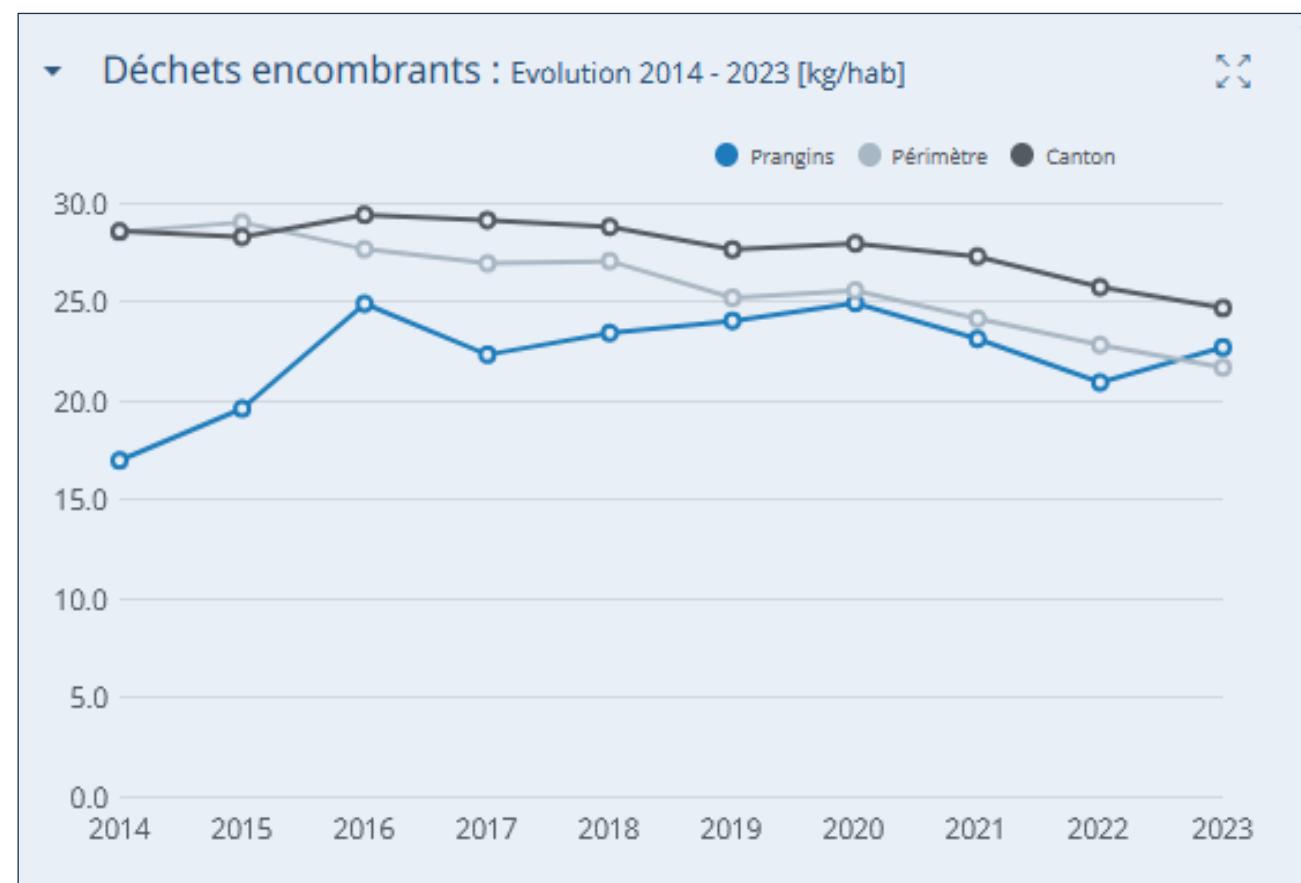
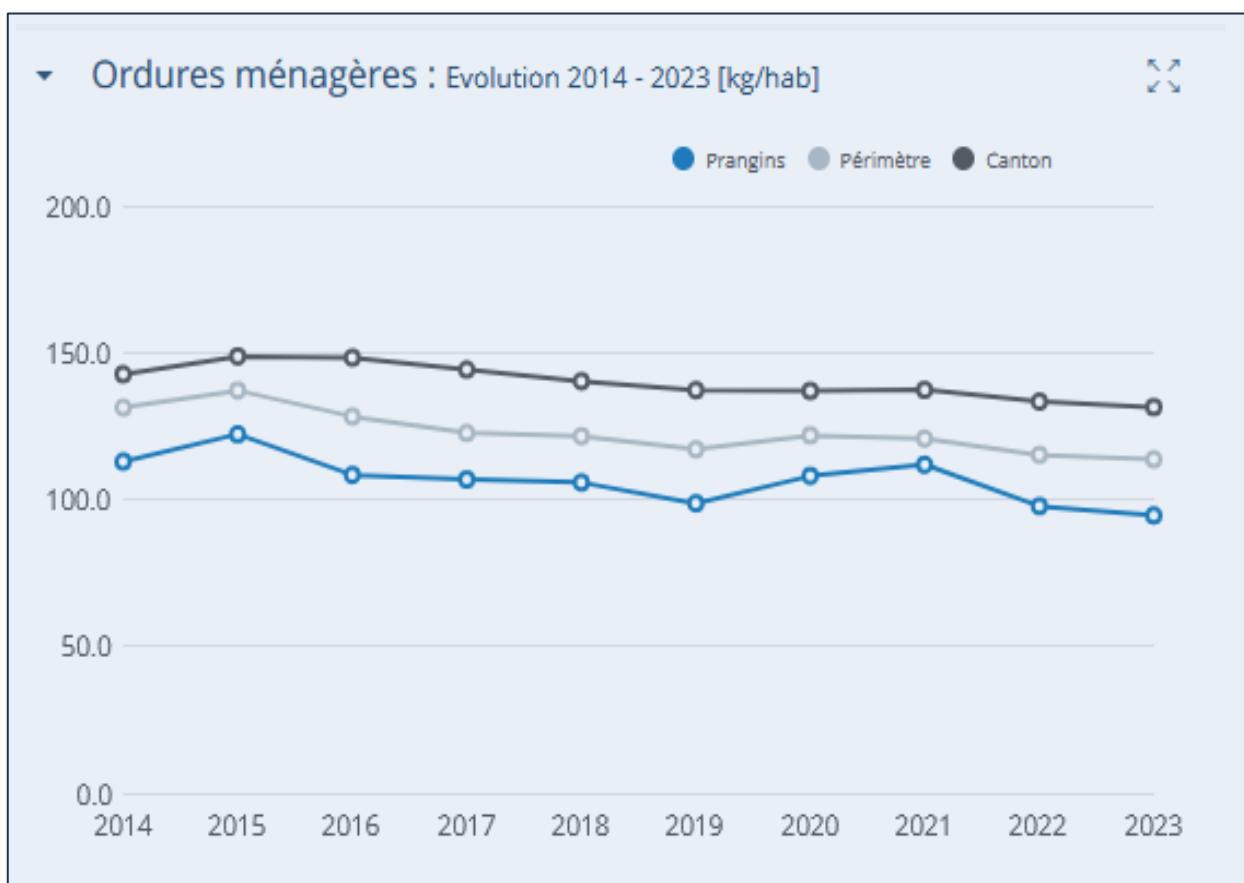


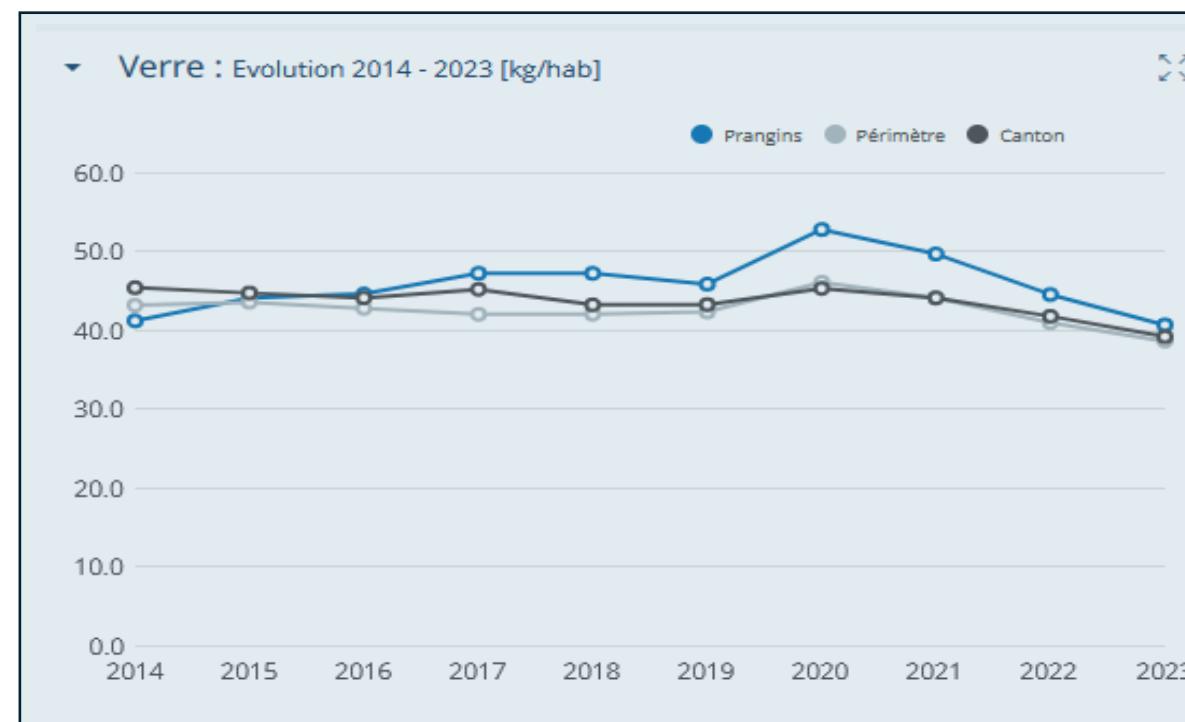
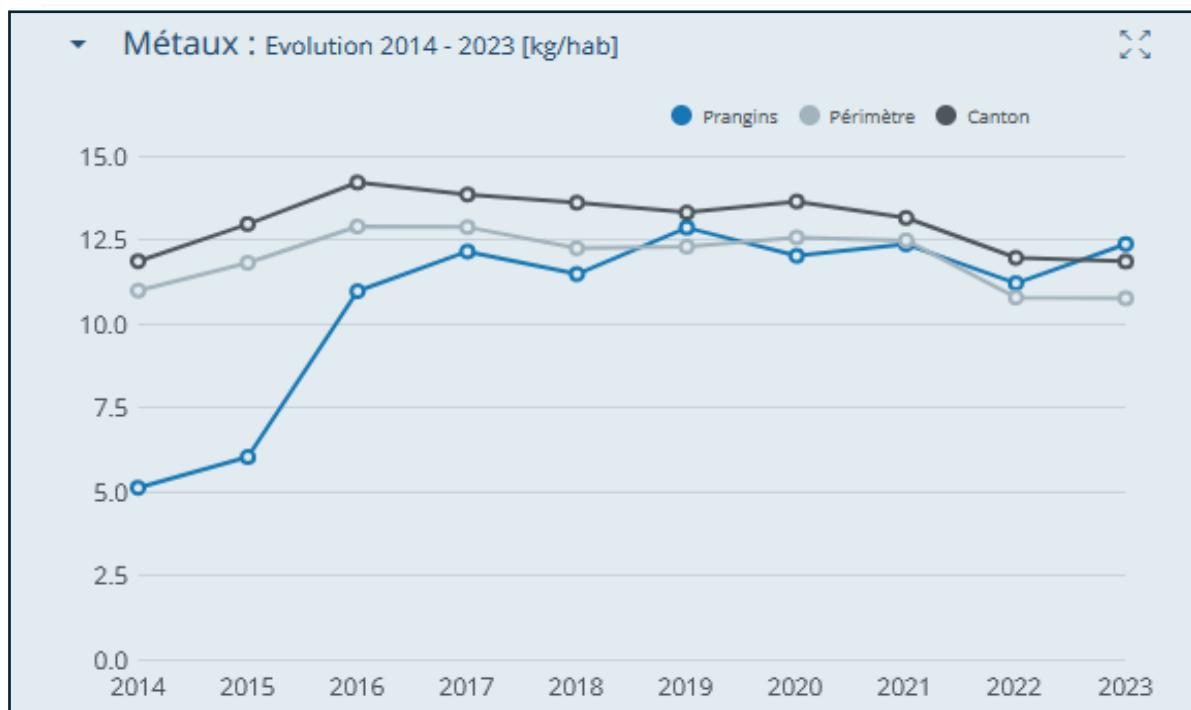
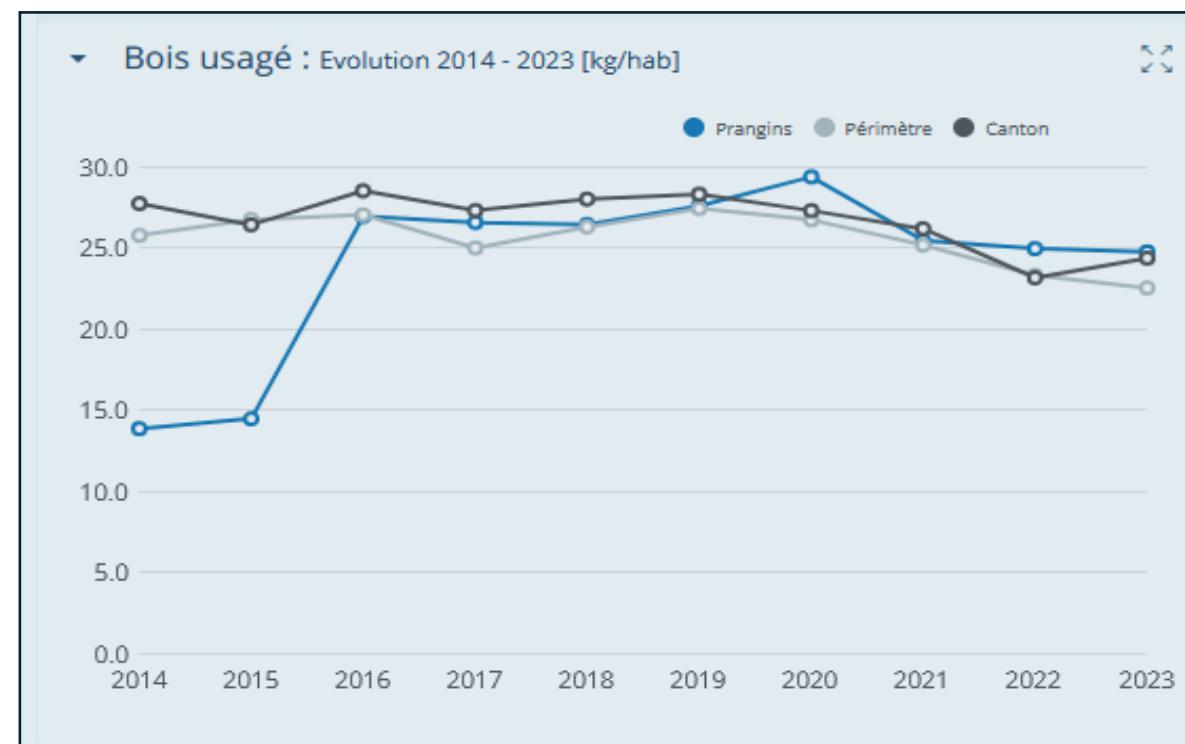
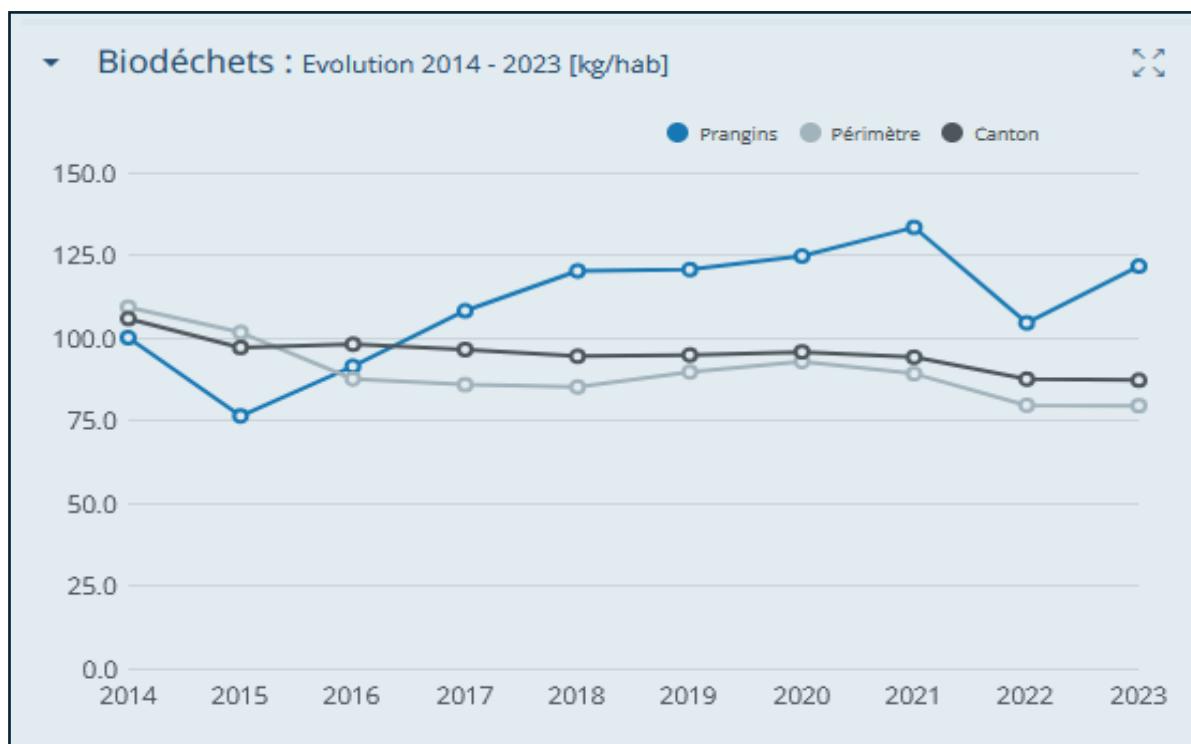
- Fin des travaux du Curson «Eclairage + canalisation SI

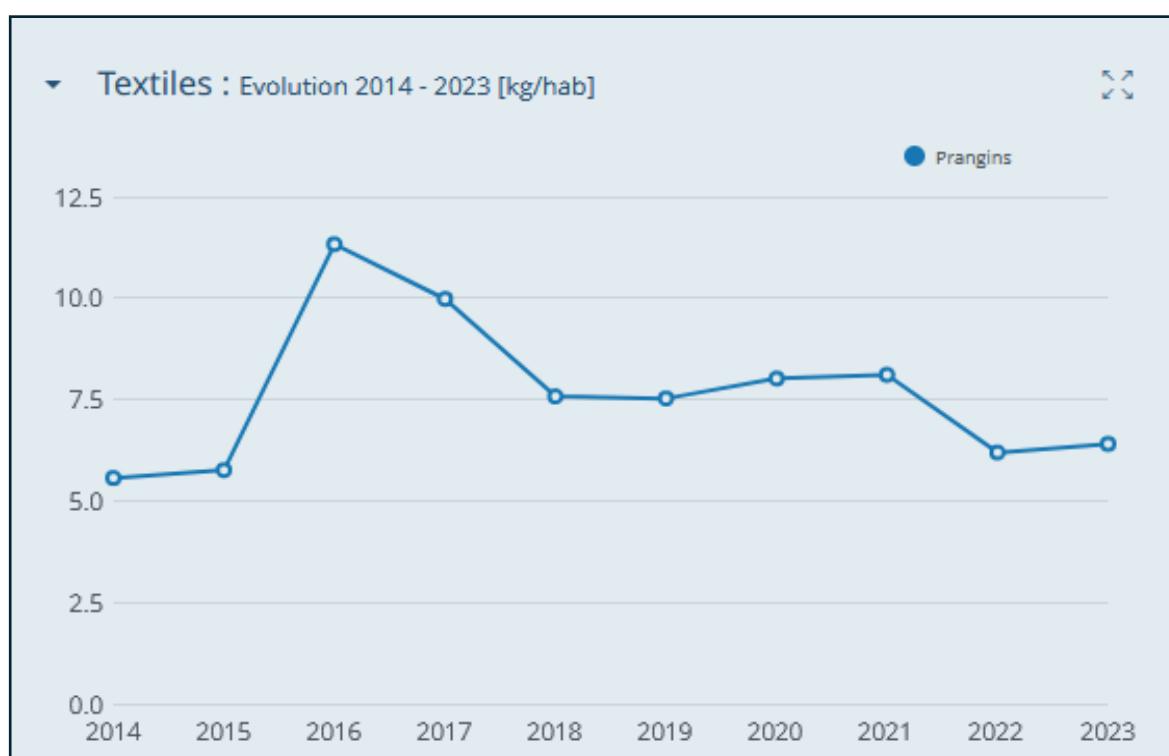
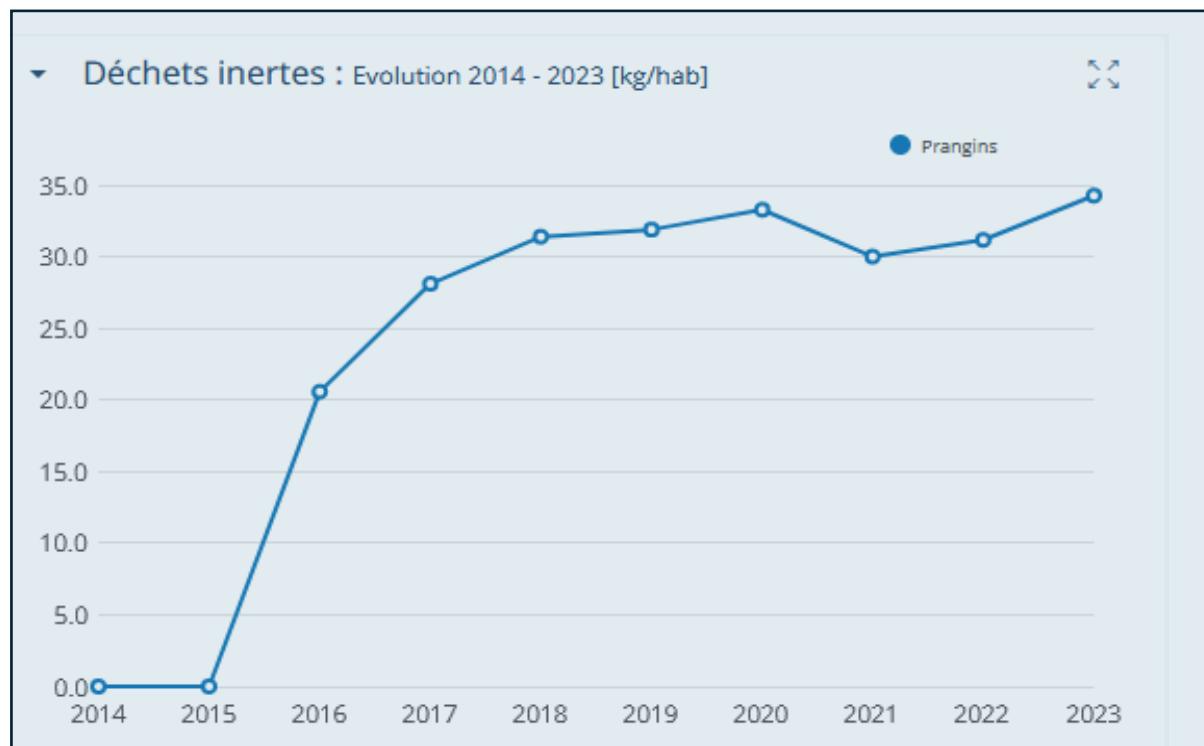
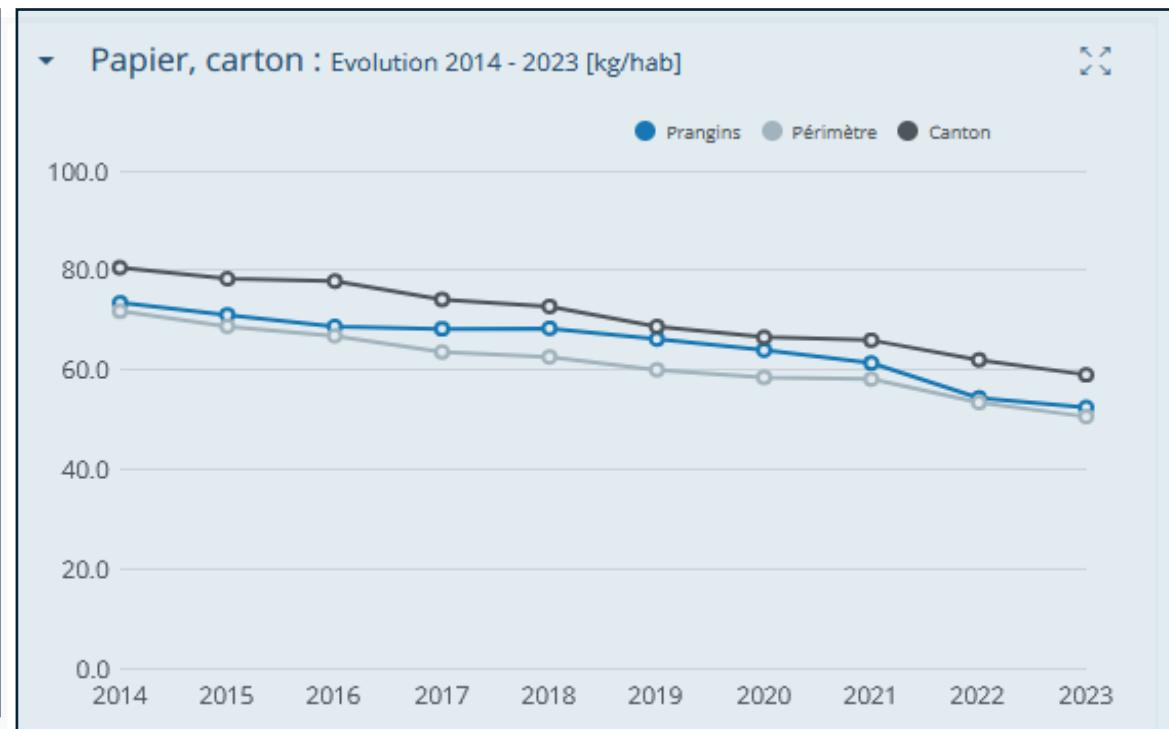
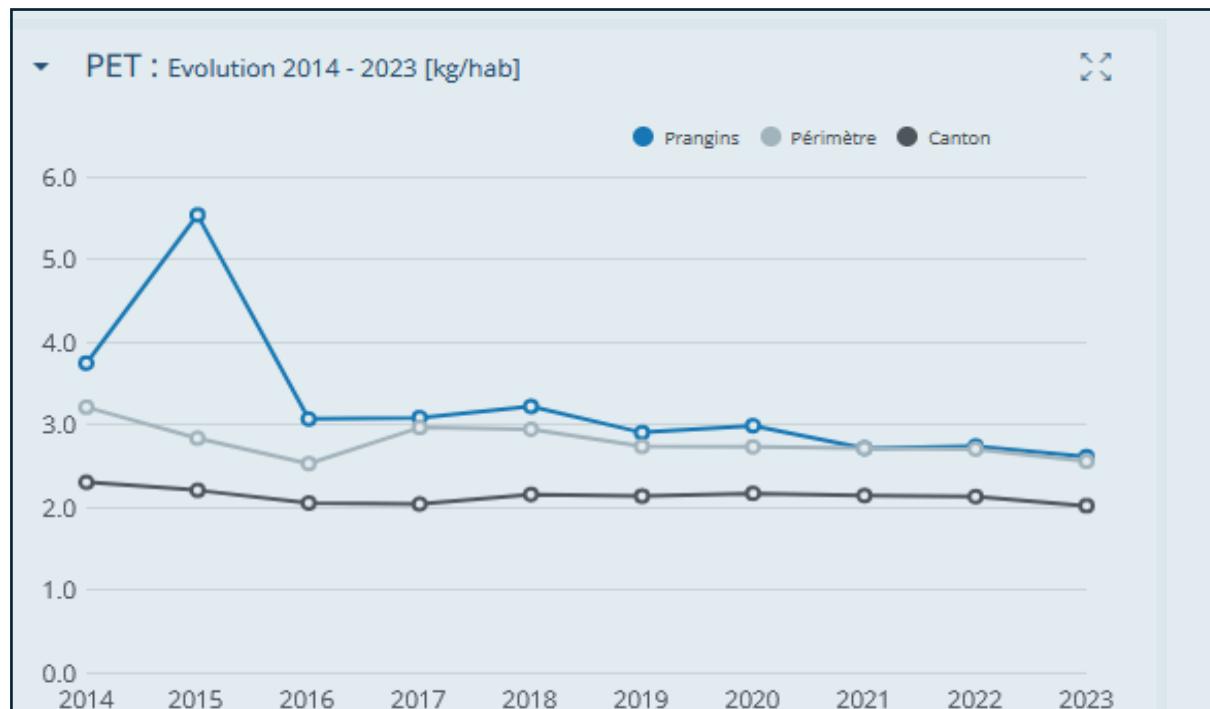
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

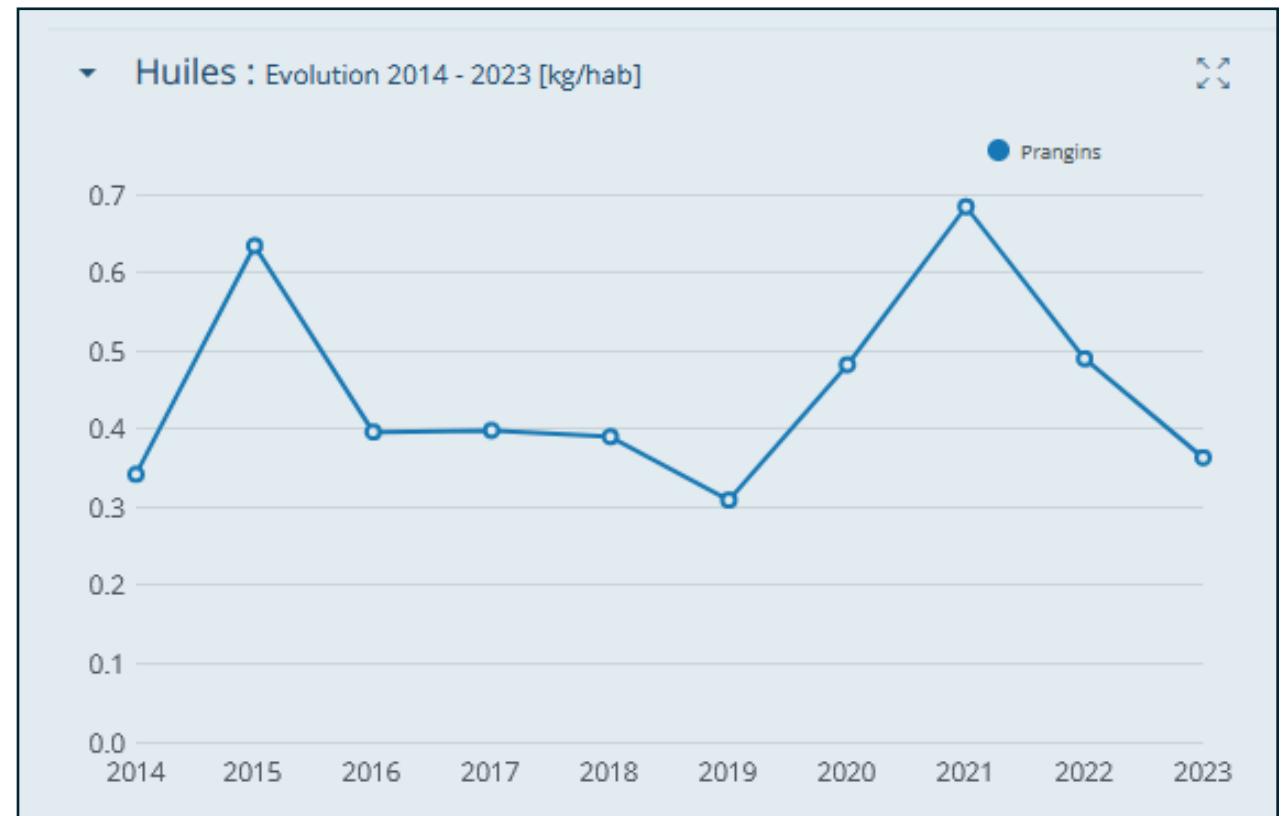
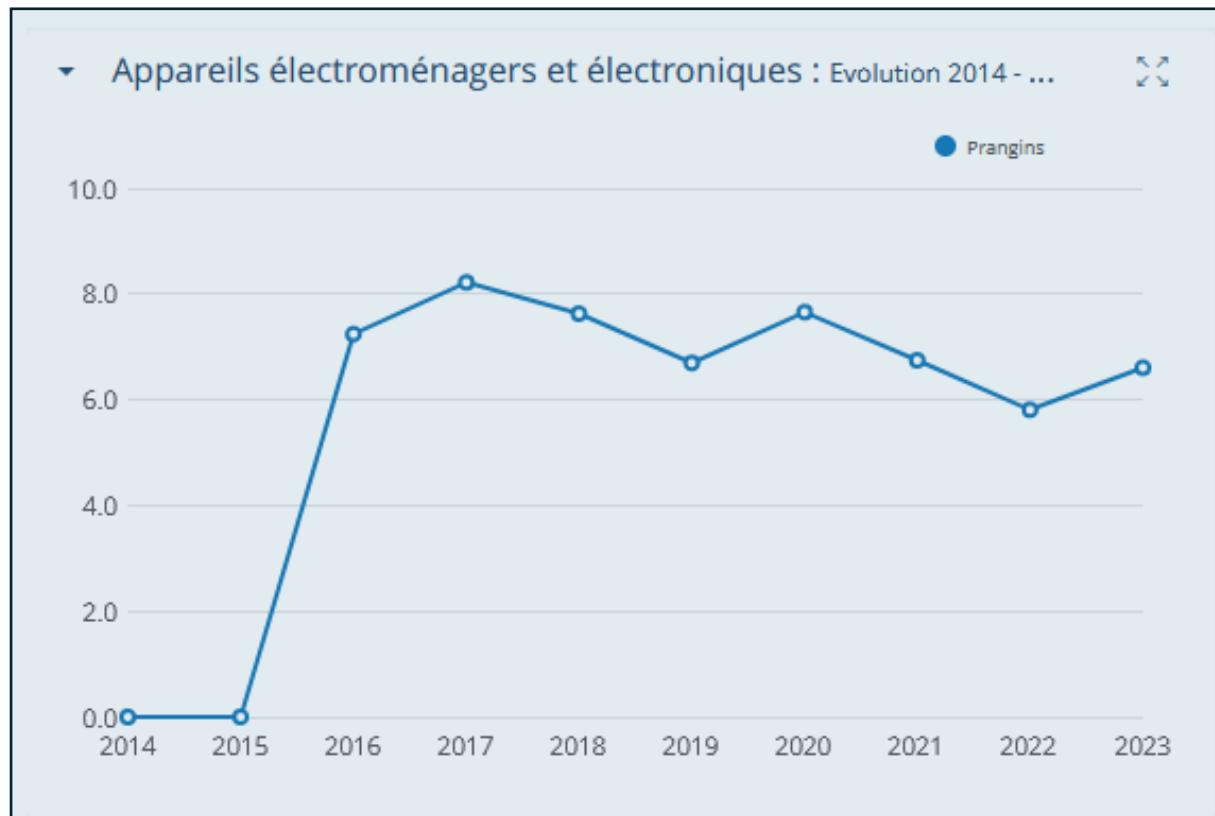
- Statistique «déchets ménagers et déchèterie»

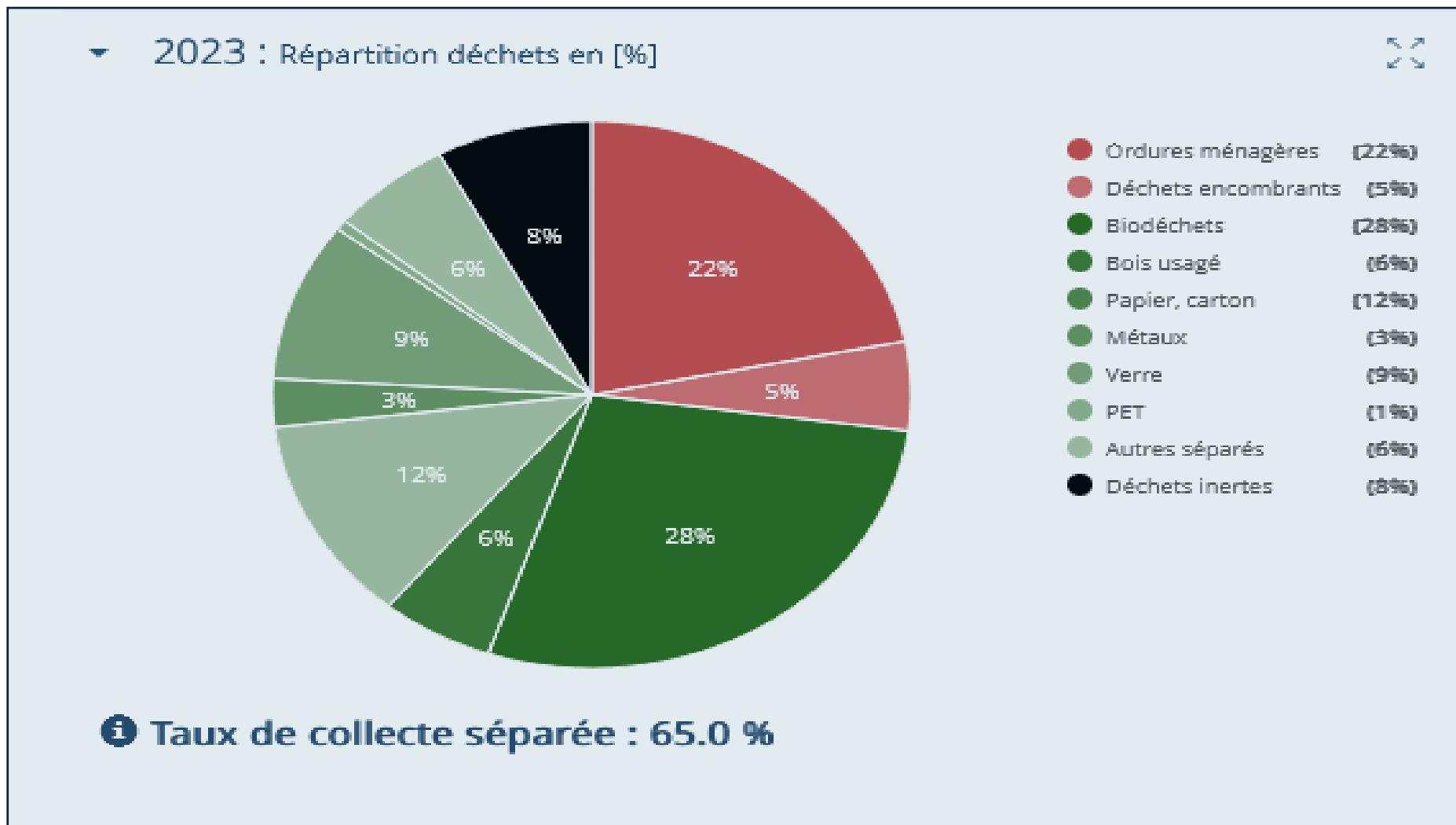
Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Population	4 284	4 277	4 060	4 101	4 088	4 040	4 069	4 011	3 976	3 930
Taux de collecte séparée	65.0 %	64.2 %	65.6 %	65.6 %	66.2 %	65.8 %	65.3 %	64.3 %	61.3 %	65.3 %











Communication au Conseil communal de Prangins du 14 mai 2024
de
L'assemblée du Conseil intercommunal de la Police Nyon Région du 24 avril 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre séance a eu lieu le 24 avril 2024 à Prangins.

Nous avons voté sur 2 préavis qui ont tous été acceptés à l'unanimité.

Préavis N°01/2024 – Compte 2023 (COGEST)

Les comptes 2024 se montent à un total de CHF 14'598'529.--.

Le chiffre pour les amendes et ordonnances pénales représente CHF 4'641'332.-- contre CHF 4'731'699.-- pour 2022.

La participation de Prangins a été de CHF 924'881.-- contre CHF 847'561.-- pour 2022. Le budget 2023 prévoyait un montant de CHF 1'134'076.--.

Il est à relever que tant le Codir, que la direction de la PNR, font preuve depuis de nombreuses années d'une gestion financière saine et rigoureuse afin de maîtriser les charges, particulièrement en ces périodes incertaines.

Préavis N°02/2024 – Rapport de Gestion 2023 (COGEST)

A la lecture du rapport de gestion 2023, il en ressort principalement pour les activités opérationnelles, l'acquisition de 2 nouveaux véhicules électriques, soit le bus pour l'Unité de prévention et proximité et une voiture pour assurer les interventions de Police Secours.

Pour les activités administratives, les points majeurs a été le déménagement de la PNR vers le nouvel hôtel de police et les ressources humaines par le recrutement de nouveaux policiers.

Quelques chiffres tirés du Rapport de Gestion 2023 :

INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2023

ÉVÉNEMENTS	Actions Police Secours	Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés)	Contrôles radar	Préventions scolaire	Gestion des troubles psychiatriques
Nyon	4'211	426	110	148	294
Prangins	484	88	40	15	138
Crans	282	45	28	7	12
TOTAL	4'977	559	178	170	444

VOLS	Vols simples / qualifiés	Vols par effraction / par introduction clandestine	Vols de véhicules*	Cybercrime
Nyon	228	314	117	113
Prangins	6	41	6	15
Crans	2	42	5	5
TOTAL	236	397	128	133

*Véhicules 2 et 4 roues, comprenant : motos, scooters, cycles normaux et électriques, trottinettes, vol de plaques

RADAR

Nombre de contrôles par commune

CONTRÔLES RADAR MOBILE ET SEMI-STATIONNAIRE	Radar embarqué / trépied (mobile)	TruCAM® (mobile)	Remorque (semi-stationnaire)
Nyon	26	116	810 heures en 9 contrôles
Prangins	11	42	171 heures en 2 contrôles
Crans	10	20	100 heures en 1 contrôles
TOTAL	47	178	1'081 heures en 12 contrôles

Nombre de contrôles par commune

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés*	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction*	Taux d'infraction véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	43'871	4'399	6.07%	68%
Prangins	19'627	1'960	7.50%	73%
Crans	15'777	1'818	8.69%	74%
TOTAL	79'275	8'177	6.95%	71%

*à l'exclusion des contrôles de la vitesse effectués avec la TruCAM®

* Depuis 2020, dépôt de plainte systématique de la commune en cas de dommage à la propriété

RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction	Taux d'infraction véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	6'609'872	5'218	0.08%	76%
Prangins	3'314'273	35'488	1.05%	89%
Crans	762'734	6'963	0.88%	87%
TOTAL	10'686'879	47'669	0.53%	87%

REMORQUE RADAR	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infraction	Taux d'infraction véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	263'839	2'509	0.91%	77%
Prangins	62'991	969	1.37%	78%
Crans	33'405	1'261	3.77%	87%
TOTAL	360'235	4'739	1.22%	80%

Dans les divers, il est à noter :

- La nomination de Mme Stéphanie Vouillamoz comme Secrétaire Générale de la PNR depuis le 1^{er} mars 2024.
- À la suite d'une cyberattaque, le contrat a été résilié, en février 2024, avec la société Xplain AG qui s'occupait du nouveau programme Odyssee (journal des événements, système d'archivage et rédactions des rapports) des polices Vaudoise (Cantonale et municipales).
- Nous avons eu une présentation de Mme Marine Fleischmann, Chargée de communication de la PNR, qui nous a présenté le rôle de la communication au sein de la PNR. Les publics-cibles sont les collaborateurs, les autorités, la population et les partenaires et médias.

Les projets principaux sont :

- Remanier le site internet et extranet
- Développer les réseaux sociaux
- La base de données des photos, le droit à l'image
- La newsletter qui sera destinée aux conseillers intercommunaux et couvrira les 3 communes.

Pour plus de détails, vous trouverez les préavis et les rapports sur le site de la PNR.

J'en ai fini pour les communications et je vous remercie pour votre attention.

Prangins, le 25 avril 2024

Louis de Bourbon Parme

Rapport du délégué du Conseil communal de Prangins au Conseil intercommunal de l'ORPC du District de Nyon.

Mes communications sont un condensé des informations reçues et décisions prises lors du Rapport annuel et du Conseil intercommunal de ce début d'année.

Le Rapport annuel de l'ORPC s'est déroulé le 14 mars à Begnins. S'y sont déroulés !

- Les nominations de quelques promus à des grades supérieurs
- Le rapport des activités
- Un aperçu des nouvelles quant au projet Tetris du Canton de Vaud qui désire réformer les ORPC du canton

Mots du Président M. Yvan Laurent

Pour rappel, cette volonté découle du programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat vaudois, je cite : "Adapter la Protection civile vaudoise à la réalité des effectifs en baisse constante et à l'évolution des risques par une réforme dans l'organisation des régions"

L'ensemble des 10 commandants et les 10 CoDir, avaient élaboré un contre-projet nommé "Synergie renforcée" qui malheureusement n'a pas reçu l'accueil escompté par le département de Monsieur le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos. Le débat politique n'en n'est qu'à ses débuts. Il fait partie d'un vaste chantier cantonal sur la protection de la population mais également sur des réformes fédérales qui se discutent à Berne.

Mots du Commandant, Lt col Joël Tobler

Après plusieurs années marquées par des mobilisations importantes et de nombreux changements à la tête de l'organisation, l'année 2023 est à considérer comme une année de transition : Transition vers une stabilité interne retrouvée, transition vers un bâtiment conforme et transition vers une réforme cantonale qui n'est pas encore formellement décidée et dont les détails restent encore flous.

Avec la perte de 94 astreints (970 en 2020, 577 en 2022 et 483 en 2023) et la diminution d'une compagnie, la milice paie une nouvelle fois un lourd tribut aux effets de la révision de la LPPCi. Bien que cette dernière continue à impacter notre organisation en 2024, plusieurs signes encourageants semblent indiquer une sortie du tunnel. En premier lieu, le nombre de personnes recrutées est à nouveau en augmentation.

En ce qui concerne les mobilisations, 2023 restera une année de repli par rapport aux trois années précédentes.

En conclusion, lorsque le Cdt a repris le commandement le 1er mars 2023, il n'imaginait pas l'ampleur des nombreux chantiers qui les attendaient, à savoir : La reconstruction de l'équipe de professionnel-le-s, le défi de la réduction des effectifs, la mise en conformité du CEP (centre d'engagement de Prangins), l'élaboration d'une base réglementaire pour le personnel, ou encore les tergiversations entourant le projet de réforme de la Protection Civile vaudoise. Les enjeux sont multiples et variés.

Rapport d'activités.

En plus des nombreux cours de répétitions « conventionnels » se sont déroulées plusieurs formations ISU (Interventions en Situation d'Urgence) INOPIA (pour assurer dans le cadre des tensions l'approvisionnement électrique). Ces formations ont été basées sur les problèmes de communications (Polycom) et pour répondre aux missions leur étant attribuées dans le cadre du plan d'engagement (Blackout Polycom), soit l'alimentation des stations de base en cas de coupure de courant.

- 22 mai et 31 août – ISU DELESTA Nyon-Coppet et Morges-Aubonne. Appui à la police cantonale à la suite des accidents sur l'autoroute. Des délestages du trafic ont été effectués.
- Du 18 au 24 août – ISU Canicule – Nyon
- 2 grosses interventions en faveur de la collectivité (IFC)
50ème Fête cantonale des chanteurs vaudois et Paléo
- Test des sirènes, 50 fixes dont une seul ne fonctionnait pas, mise en conformité à faire et 12 sirènes mobiles.

Conclusion du Rapport 2023

Les transitions entamées en 2023 se poursuivront en 2024. La citation de Sénèque reste d'actualité. "Nul vent n'est favorable à celui qui ne sait pas où il va." Trois questions aux autorités cantonales, relatives à la Protection civile vaudoise, en découlaient :

- Quelles prestations attendre d'elle?
- Quelle forme d'organisation appliquer?
- Quelle ligne de commandement adopter?

A-G du 27 mars 2023 à la salle communale de Morettes à Prangins.

- Le Président du CODIR M. Yvan Laurent dit sa reconnaissance pour tout le travail accompli dans une bonne ambiance et efficacement.
- Au sujet du plan Tetris du Canton l'UCV et l'ADCV encouragent clairement au maintien des centres d'engagements locaux avec l'exemple des SDIS des services du Feu !
- Une commission se penche toujours sur un nouveau règlement du Personnel.
- Travaux sur les bâtiments, la mise en conformité reste à faire par contre les rénovations-crétions des cuisines, vestiaire, salle d'EM, bureaux, salles de cours et rampe pour les véhicules sont réalisés. Les nouvelles portes du garage doivent arriver.

Préavis 12 / 2021- 2026 Comptes 2023

Le rapport de la commission de gestion-finance et bâtiments rend attentif le CODIR que le plafond d'endettement est bientôt atteint !

Les comptes sont acceptés avec des charges de 2'441'057 CHF un peu inférieures au budget 2023. Le bilan est en pièce annexée pour les personnes intéressées !

Préavis 13 / 2021-2026 Réfection des toits 4/7/10

Après les fortes pluies de la fin de l'année 2023 des fuites sont apparues sur 3 des 11 toits et aux coupoles. Des travaux urgents sont nécessaires si l'on ne veut pas qu'il y ait des dégâts aux locaux fraîchement rénovés ! Un investissement de 108'900 CHF est demandé. Des

sociétés distributrices d'électricité sont approchées pour l'installation de 870 m2 de panneaux solaires et pour participer, dans certains cas, à la remise en état des toits. Le préavis est accepté.

Elections. L'ensemble du CODIR s'est représenté et a été réélu.

La location de certaines surfaces avait été envisagée. Ce n'est plus d'actualité car avec le rapatriement de pas mal de matériel anciennement entreposé dans des abris collectifs dans des communes, il ne reste quasi plus de place disponible en caserne !

Pour information, l'ORPC est, comme les communes, assujettie aux nouvelles conditions d'amortissement des investissements.

Marc Pittet

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Bilan au 31.12.2023
91	ACTIF	996'556.75	2'073'192.08
910	DISPONIBILITES	77'842.96	1'172'952.14
9100	CAISSES	2'080.95	2'395.95
9100.01	Caisse Office	580.35	1'064.35
9100.02	Caisse exercices & cours	1'500.60	1'331.60
9101	LA POSTE	2'869.86	1'001'225.09
9101.01	PostFinance (17-496638-6)	2'869.86	1'001'225.09
9102	BANQUES	72'892.15	169'331.10
9102.01	BCV, Cpte Trés.CDP U 968.25.23	29'448.57	118'009.87
9102.06	BCV, Cpte H 5079.05.73 "Csse Cours"	34'113.18	38'237.63
9102.665	BCV, Cpte Z 5490 19 10 "Abris"	9'330.40	13'083.60
911	DEBITEURS	46'301.38	17'711.58
9111	COMPTES COURANTS DEBITEURS	3'500.00	4'000.00
9111.665	Débiteurs Abris	3'500.00	4'000.00
9114	PARTICIP.& SUBVENT.A RECEVOIR	28'363.21	-
9114.1	Soldes dus par les Communes	28'363.21	-
9115	AUTRES DEBITEURS	14'438.17	13'711.58
9115.1	Débiteurs divers	7'131.57	9'945.63
9115.53	Débiteurs LAA	2'155.00	-
9115.54	Débiteurs IDJ	5'151.60	439.50
9115.55	Débiteurs LPP	-	3'326.45
913	ACTIFS TRANSITOIRES	27'583.15	43'819.75
9139.1	Actifs transitoires	27'583.15	43'819.75
914	INVESTISS. PATRIMOINE ADMINISTRATIF	844'829.26	838'708.61
9143	BÂTIMENTS & CONSTRUCT. A AMORTIR	844'829.26	838'708.61
9143.663	Bâtim.admin.de Prangins (970'000.--, AG 01.06.16)	776'199.26	743'899.26
9143.6632	CEP,réfect.toiture Nord(4-2020,AG 26.08.20)70'131.65	68'630.00	66'260.00
9143.6633	CEP,créd.étu.avenir locaux(5-2021-2026,CI 19.01.22)52'600.--	-	11'825.00
9143.6634	CEP,mise conform.bât.(11-2021-2026,CI 27.09.23)900'000.--	-	16'724.35

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2023	Bilan au 31.12.2023
92	PASSIF	-996'556.75	-2'073'192.08
920	ENGAGEMENTS COURANTS	-200'414.85	-308'382.67
9200	CREANCIERS	-200'414.85	-209'129.86
9200.01	Créanciers divers	-3'307.00	-3'097.40
9200.1	Créanciers-fournisseurs	-197'107.85	-206'032.46
9204	PARTICIP. & SUBVENT.A VERSER	-	-99'252.81
9204.1	Soldes dus aux Communes	-	-99'252.81
922	EMPRUNTS A LONG TERMES	-776'200.00	-1'743'900.00
9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE & ATF	-776'200.00	-1'743'900.00
9221.663	PostFinance, prêt 900'000.- à 0.86 % (01.07.16 - 30.06.31)	-776'200.00	-743'900.00
9221.664	PostFinance, prêt 1'000'000.- à 1.63 % (27.12.23 - 27.12.33)	-	-1'000'000.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-7'241.90	-8'209.41
9258	COMPTES DE TRANSFERTS DES SALAIRES	-2'999.15	-3'114.50
9258.52	Créanciers AVS	-2'999.15	-2'933.50
9258.53	Créanciers LAA	-	-181.00
9259	PASSIFS TRANSITOIRES	-4'242.75	-5'094.91
9259.1	Passifs transitoires	-4'242.75	-5'094.91
928	FONDS DE RESERVE & RENOUV.	-12'700.00	-12'700.00
9281.02	Fds renouvel.véhicules	-12'700.00	-12'700.00

Coppet, le 31 décembre 2023

ORPC, ORG.REGION.PROTECT.CIVILE

Le Président
Y. Laurent

Le Boursier
J.-M. Cherbuin

**Communication RAT
Conseil Communal
Le 4 mai 2022**

L'assemblée générale du conseil intercommunal du réseau d'accueil des Toblerones a eu lieu le 12 avril à Saint George. Les principaux thèmes de discussion et de vote étaient :

1. Le préavis N°01/2021 du RAT relatif au rapport de gestion et des finances du RAT pour l'année 2021 qui a été accepté. En bref, le résultat de l'année 2021 (administration RAT et Accueil Familial de Jour, ci-après AFJ) est comme suit :
 - le volume global du RAT sous gestion oscille autour des CHF 29 millions;
 - les fonds propres du RAT (administration RAT et AFJ) s'élèvent à CHF 1'036'172;
 - un montant de CHF 75'000.—émanant de l'excédent de recettes de l'AFJ sera remboursé aux communes ; CHF 9'203 pour la commune de Prangins (sur une participation communale de CHF 227'322.80, la deuxième plus importante contribution communale après la commune de Gland).
2. La nomination du bureau du Conseil Intercommunal et la nomination des membres à la commission de gestion et finances ;
3. La motion « *Pour une meilleure maîtrise de l'exposition des enfants aux écrans* » a été proposée par la conseillère communale de Gland, Carine Koller, avec l'objectif principal de demander au réseau d'instaurer des directives claires en la matière. La motion n'a pas pu être votée car d'après le règlement du conseil intercommunal (art. 55) et d'après des statuts de l'association (art.13), ce n'est pas de la compétence du Conseil intercommunal.

Marina Parashkevova

14 mai 2024

Communication du délégué de Conseil Communal de Prangins auprès du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

Monsieur le Président,
Bien chers collègues,

Le Conseil Intercommunal a tenu sa première séance 2024 le 30 Avril. Permettez-moi de partager avec vous quelques informations :

1) Assermentations & Elections

Aucun nouveau délégué n'a été assermenté, mais le bureau a été réélu dans les diverses fonctions qui le compose.

2) Nouvelles des véhicules

Suite à l'acceptation du préavis 9/23, le nouveau véhicule de chef d'intervention Zorba 103 a été livré et est désormais pleinement opérationnel.

Le prochain véhicule attendu est la nouvelle TP 9000 qui sera livrée le 5 juin.



3) 10 ans du SDIS

Je vous ai parlé l'automne passé que 2024 correspondait au dix ans du SDIS. Quatre manifestations sont prévues, une dans chaque site opérationnel. La première des quatre manifestations pour fêter les 10 ans du SDIS a eu lieu à Genolier voici dix jours.

La prochaine manifestation sera un brunch organisé le samedi 22 juin. N'hésitez pas à vous inscrire ou venir voir les démonstrations, l'exposition des véhicules (dont le TP 9000) ainsi que notre musée.

Des flyers sont à votre disposition.

4) Les comptes

Durant la séance, le préavis 13/2024 portant sur les comptes 2023 a été accepté et je souhaite vous informer :

- Que le coût par habitant budgété à Frs 42.02 a pu être ramené à Frs 38.87, inférieur à 2022 (39.75)
- Que les 18 communes du SDIS vont bénéficier d'une rétrocession de Frs 129'804.23, supérieur à 2022 (82'339.76)
- Dont Frs 4'285.59 qui sera déduit de la prochaine facture d'acompte pour Prangins

5) Les activités

Le rapport de gestion et d'activités 2023 est disponible. Outre quelques exemplaires papier que je tiens volontiers à votre disposition, il est également disponible sur le site Internet du SDIS : <https://sdis-nyon-dole.ch>
Outre le détail des 538 (+59) interventions que le SDIS a traité, dont 40 (+15) à Prangins, vous y trouverez moult informations sur les activités de l'année et les nominations à un grade supérieur des sapeurs-pompiers habitant dans notre Commune.

6) La révision des statuts

Les derniers retours des Municipalités vont permettre au CODIR de préparer un préavis qui sera voté lors de la session de septembre. Ces statuts seront ensuite transmis aux 18 communes qui devront le soumettre à leurs législatifs via un préavis-type.

Il est à noter que, malgré plusieurs relances, ce préavis n'est toujours pas présent dans la liste des préavis prévus d'ici la fin de la législature.

7) Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers

Pour finir, j'aimerais vous informer des résultats du 117^{ème} concours cantonal de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers qui a eu lieu le samedi 27 Avril à Yverdon.

Inscrit dans plusieurs catégories, le SDIS Nyon-Dôle a obtenu les résultats suivants :

Pour le site de Bonmont:

- Equipe combiné B, 6ème

Pour le site de Genolier:

- Equipe combiné B, 1er, mention très-bien et meilleure donnée d'ordre pour son chef l'App Tania Schlatter
- Equipe Gymkhana moins de 30 ans, Luisa Morpurgo et Nicolas Macheret, 3ème

Pour le site de Nyon:

- Equipe combiné A, 1er, mention bien
- Equipe désincarcération, 3ème
- Equipe motopompe C, 3ème
- Equipe phases 1&2 ABC, 3ème

Pour le site de St-Cergue:

- Equipe tonne-pompe B, 3ème

Pour la PROV (Protection Respiratoire Ouest Vaudois):

- Equipe APR, 2ème, mention très-bien et félicitations du jury





Au vu de ces résultats, ceux-ci démontrent la qualité et l'engagement de nos pompiers régionaux et de la qualité de l'instruction qui leur est transmise.

En 2025 ce concours aura lieu à Mézières et surtout en 2026 en Terre-Sainte. Ce sera donc « la porte à côté » et vous pourrez venir facilement sur place.

J'en profite pour remercier la commune qui a soutenu cette manifestation par un bel encart dans le programme de la manifestation.

Ce soutien permet aussi l'arrivée de nouveaux passionnés dans nos rangs. Ainsi le SDIS Nyon-Dôle peut compter sur deux nouveaux instructeurs fédéraux qui viennent de réussir brillamment leurs examens. Cerise sur le gâteau, les deux sont de Prangins :

- Lt Clément De GARRINI
- Lt Benoît DORENBOS



Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Peter DORENBOS

Prangins, le 14 mai 2024

Motion pour une réévaluation du nombre de membres de la municipalité, du Conseil communal et des indemnités y relatives

En vertu du droit d'initiative conféré à tout membre de l'assemblée par l'art. 30 al. 1 LC, par voie de motion, je demande au Conseil communal de Prangins de charger la Municipalité de présenter dans un préavis :

- Un projet de décision sous la forme d'un rapport muni de conclusions qui doivent permettre au Conseil de se déterminer sur la fixation du nombre de membres des autorités communales, Municipalité et Conseil, ainsi que sur les rémunérations et indemnités y relatives, en application des dispositions des articles 17, 29 et 47 de la loi sur les communes.
- La municipalité consultera le bureau pour la proposition de fixation des indemnités du Conseil, du président, de la secrétaire et de l'huissière.

Un argumentaire structuré, avec avis de la municipalité sur les avantages et inconvénients de ces décisions, étayé par une présentation des coûts induits pour le budget communal, devrait permettre une discussion et un débat en connaissance de cause pour un choix à effectuer légalement par le Conseil avant le 30 juin 2025.

Prangins le 14 mai 2024



Yvan Bucciol
Président du Conseil communal